



**PRÉFET
DU TARN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

**Compte rendu de la réunion
des membres de la commission thématique Eau
élargie à la commission sol-biodiversité
du Projet de Territoire de la Gestion de la Ressource en Eau
du Tescou**

du 29 avril 2021

**Compte rendu de la Réunion des membres de la commission
thématique Eau élargie à la commission sol-biodiversité
du Projet de Territoire de la Gestion de la Ressource en Eau du Tescou**

du 29 avril 2021

Ce compte rendu est composé :

- d'un verbatim de la réunion rédigé à partir de l'enregistrement audio de celle-ci (les supports de présentation ont été intégrés dans le texte du verbatim)
- de l'e-mail d'invitation avec la liste des membres invités
- des contributions écrites, post réunion :
 - M. Pince
 - Mme Patoureau
 - M. Bourdoncle
 - M. Vincens
 - M. Forgeot

Rappel : préalablement à la réunion, les membres ont été destinataires des documents suivants

1. présentation du cahier des charges de la zone humide
2. note technique de la Plateforme Agro-Écologie sur la méthode d'évaluation des besoins en eau
3. document de présentation de la « *Proposition de scénario agroécologie et ressources en eau dans le cadre du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau pour le bassin versant du Tescou* »

PTGE TESCOU

Réunion des membres de la CT Eau élargie aux membres de la CT Eau-Sol-Biodiversité 29 avril 2021

Synthèse

Le 29 avril 2021 les membres de la commission thématique eau élargie aux membres de la commission eau-sol-biodiversité ont été réunis pour examiner 2 points :

1. le cahier des charges de l'étude de délimitation de la Zone Humide
2. l'examen de la *Proposition de scénario agroécologie et ressources en eau dans le cadre du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau pour le bassin versant du Tescou* »

Le 1^{er} point correspond à un engagement pris par l'État lors de l'ICC du 20 décembre dernier où il était apparu que la question de la zone humide était devenue un point sensible au sein du débat sur la proposition d'un nouveau protocole. Cet engagement a été confirmé par la Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée de la Biodiversité lors de son intervention devant les acteurs du projet de territoire le 29 mars 2021.

Le 2^{ème} point correspond également à une demande de la Secrétaire d'État lors de cette même intervention du 29 mars 2021. Il a en effet été demandé « *que l'étude du scénario alternatif de gestion de l'eau proposé par une partie des acteurs de l'ICC, soit analysée de manière détaillée* ».

1-Délimitation de la Zone Humide :

La DDT du Tarn et la DREAL ont présenté le cahier des charges de l'étude de délimitation de la Zone Humide en rappelant le cadre réglementaire auquel cette étude est soumise. Les acteurs ont fait part de leurs préoccupations quant à l'objectif réel de l'étude (délimitation ou caractérisation) et quant à la restauration de la zone humide telle qu'elle avait été identifiée lors de l'enquête publique du projet de barrage de Sivens, en 2012.

Il a été rappelé que le site avait été, depuis 2012, le théâtre de nombreuses perturbations : travaux de défrichage, de déboisement, de terrassements, occupation par les manifestants, puis travaux de déconstruction de la digue, puis restauration des écoulements conformément aux mesures actées dans le protocole transactionnel. En conséquence, il a été jugé opportun de procéder à une nouvelle délimitation selon un cadre réglementaire actualisé.

Il a été rappelé également que, à ce stade, il s'agissait de délimiter la zone humide (au regard de la pédologie ou de la végétation hygrophile en présence) et non pas d'en définir les fonctionnalités (l'étude des fonctionnalités n'apparaît en effet nécessaire que dans la phase ERC d'un projet). Il a été indiqué que tous les éléments connus sur la zone humide avant travaux seraient portés à la connaissance du bureau d'étude. Des réponses ont été par ailleurs apportées sur la méthodologie de réalisation de l'étude, sur la nature des inventaires qui seraient réalisés, sur le périmètre (qui englobe le périmètre de la zone humide tel que connu en 2012), la durée de l'étude (12 mois) et sur le fait que des réunions régulières seraient organisées avec les acteurs pour rendre compte de l'état d'avancement et des inventaires réalisés.

2-Examen de la Proposition de scénario agroécologie et ressources en eau dans le cadre du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau pour le bassin versant du Tescou

M. Pince, Mme Patoureau, Mme Blandel ont procédé à la présentation de la proposition de scénario. Ce scénario est le fruit d'un travail cosigné par une partie des acteurs du PTGE : Nature et Progrès Tarn, Confédération Paysanne du Tarn et du Tarn et Garonne, FNE Tarn et Garonne, UPNET, le collectif de la sauvegarde de la zone humide du Testet, Lisle Environnement.

C'est un scénario présenté comme 4 fois gagnant : pour les agriculteurs, les consommateurs, le monde rural et l'environnement. Le scénario repose sur une stratégie économe en eau d'irrigation, qui mobilise l'eau dans le sol avec une meilleure gestion de l'irrigation et des cultures mieux adaptées. Ce scénario privilégie des réserves d'eau au plus près des besoins y compris dans les sols eux-mêmes. Ce scénario indique s'appuyer sur l'instruction gouvernementale du 07 mai 2019 et les études effectuées dans le cadre du PTGE, les fiches actions et un ensemble de données.

Ce scénario prône l'engagement de moyens conséquents et l'orientation des fonds publics en faveur de pratiques agro-écologiques, l'intégration de critères environnementaux dans la comptabilité par l'adoption d'une comptabilité en triple capital, la maîtrise, l'accompagnement, le soutien, la transmission des fermes par l'accueil de nouveaux paysans et paysannes aux profils variés et aux productions les plus proches des demandes des consommateurs locaux, le développement des débouchés pour des produits de la vallée en favorisant des circuits de proximité maîtrisés par les agriculteurs, l'optimisation des ressources stockées dans le sol, l'optimisation des retenues existantes, par curage, désenvasement, agrandissement si nécessaire, la mutualisation des retenues existantes et la création de ressources hydriques au plus près des besoins.

Ce scénario rappelle également toutes les vertus des pratiques agro-écologiques : la couverture végétale permanente du sol, le non labour profond afin de respecter la vie du sol, la rotation longue pour des cultures diversifiées y compris des légumineuses, la mise en place de l'agroforesterie.

Ce scénario est fondé sur le constat d'une baisse du niveau des prélèvements (qui serait de -53 % sur la vallée du Tescou et -41 % sur la partie réalimentée) et du potentiel hydrologique (débit annuel du Tescou divisé par 2 en 43 ans) et de l'état des ressources mobilisables (300 retenues stockant plus de 5,3 millions de m³) qui ne manqueront pas de provoquer un effet ciseau entre la baisse du potentiel hydrologique et l'augmentation des besoins de stockages de volumes. Il prend également en compte d'un potentiel conséquent de volumes déjà stockés qui pourraient être mieux mobilisés. Par ailleurs dans ce scénario, il est considéré que les besoins estimés par la PFAE doivent être revus à la baisse car c'est un scénario sécurisé qui, de plus, ne prend pas en compte le changement climatique.

La présentation du scénario fait également référence à l'accord trouvé dans le Tarn-et-Garonne avec acteurs locaux (profession agricole, APNE, élus, ...) et qui privilégierait une réponse plus adaptée par des petites retenues individuelles au plus près des besoins ayant une meilleure efficacité.

M. Bourdoncle a précisé que c'était la première fois qu'un débat sur un scénario agricole global était proposé et qu'il fallait donc engager une co-construction à partir de cette proposition.

La profession agricole (M. Viguié, M. Vincens, M. Lamberto) s'est étonnée du fait que les résultats de tous les travaux conduits depuis plus de 4 ans soient remis en cause, ou bien ne soient pas pris en compte, que les règles d'écologie, d'irrigation de gestion de l'eau soient réinventées. Ils regrettent

que le scénario soit légitimé par un ensemble de « poncifs » (la non soutenabilité d'un modèle agricole intensif, l'échec de la mondialisation, la vocation exportatrice mise en opposition aux besoins alimentaires de base, des agriculteurs du Tescou réfractaires à l'adoption de recettes présentées comme miracles...) et déplorent que dans ce scénario les aides publiques soient orientées vers un modèle de pensée.

Mme Puibasset note que les acteurs à l'origine de ce scénario se sont affranchis des règles de co-construction et qu'ils soutiennent l'accord conclu dans le Tarn-et-Garonne en faveur de la création de retenues individuelles.

M. Frédéric Robert de la PFAE Occitanie a rappelé que les besoins en eau ont été calculés à partir d'enquêtes terrain et en application d'outils et de données publiques validées, issues de 19 études européennes et qu'ils avaient pris en compte maximum ce que l'on pouvait faire en intégrant les bénéfices des évolutions vers des pratiques agro-écologiques.

Mme Lherm a salué la qualité de tous les travaux menés collectivement et en particulier en matière d'études. Elle déplore cette remise en question de tous ces éléments et cette volonté de « rétro-pédalage ».

Mme Berly, conseillère départementale du CD82, s'est exprimée avant de quitter la réunion pour faire part de sa désolation sur la situation, sur ce retour en arrière après 4 ou 5 ans d'études alors que le temps de l'action est venu. Elle confirme que, à ce stade, le conseil départemental n'a pas inscrit de crédits pour le financement de la création de retenues individuelles de substitution.

Les interventions qui ont suivi de la DDT, de la DRAAF, de l'agence de l'Eau Adour Garonne, et de la DREAL ont clairement attiré l'attention des acteurs sur les conséquences de cette approche qui mettait le processus du projet de territoire en grande difficulté.

La DDT a soulevé que ce scénario ne respecte pas un certain nombre de principes de la charte signée en 2017 :

- il n'a pas été co-construit (tout comme ne l'avait pas été l'étude sur le plan de développement de l'économie agricole de la vallée du Tescou présentée par la chambre d'agriculture du Tarn en 2018 motivant ainsi son rejet et la nécessité d'une étude complémentaire sur les besoins),
- il est à l'encontre d'une « *une vision partagée et non contraignante des enjeux et de l'avenir du territoire* »,
- « *il ne respecte pas les institutions démocratiques et ne reconnaît pas la souveraineté à la fois locale et générale et la liberté des acteurs dans leur périmètre de responsabilité* » notamment par exemple en voulant imposer un ciblage des aides publiques sur une catégorie d'acteurs faisant fi des règlements régissant l'attribution d'aides par les organismes financiers, ou bien en voulant imposer également un cadre comptable spécifique au territoire et en exigeant en outre un droit de regard de l'ICC sur la décision des collectivités locales sur la possibilité d'organiser une maîtrise d'ouvrage en méconnaissant le principe de leur libre administration.

Par ailleurs, l'agence de l'eau Adour-Garonne, la DREAL et la PFAE ont également montré que ce scénario fait fi du résultat des études dont les cahiers des charges ont été co-construits, les méthodes et les résultats partagés. Sur les prélèvements, le scénario affirme « *depuis 2003, de fait, nous observons une diminution (de 50 %) des prélèvements dans la vallée du Tescou y compris sur la partie réalimentée du Tescou et plus généralement dans tout le bassin Adour Garonne* ». Confirmant une tendance à la baisse à l'échelle globale du bassin Adour-Garonne, l'agence de l'eau

rappelle néanmoins que ceci ne reflète pas les études réalisées sur le bassin versant du Tescou qui ont démontré une grande variabilité des prélèvements entre un minimum de 211 693 m³ observé en 2014 (année notoirement humide) et un maxi de 529 431 m³ en 2004 (année chaude et sèche). Le scénario entretient également une confusion entre les prélèvements constatés et les besoins futurs.

De même le scénario dresse des constats simplificateurs, par rapport à une réalité beaucoup plus nuancée, sur une forte baisse constatée de l'hydrologie en affirmant que, selon « le rapport Forray¹, « *il est établi que depuis 1976 ce n'est plus que 50 % du volume d'eau annuel qui coule à St Nauphary* ». La DREAL, sur ce volet hydrologique a rappelé les résultats des études conduites depuis, partagées avec tous les acteurs, notamment sur le Débit d'Objectif d'Etiage qui dressent « le constat d'une très forte variabilité interannuelle, depuis l'origine des enregistrements (donc depuis 1975.) qui **rend peu pertinente la recherche d'une tendance fiable**². »

Il apparaît également que ce scénario laisse entendre que, pour la première fois, l'agro-écologie est prise en compte et que les solutions eau auraient été jusqu'ici réduites à la seule question de la création d'un nouveau stockage sans intégrer l'optimisation et la mutualisation des retenues existantes alors que ces actions (transition agro-écologique, mutualisation et optimisation des retenues) avaient déjà été co-construites et sont les fruits du projet de territoire.

De plus les auteurs de ce scénario dénoncent le fait qu'il n'y a jamais eu de diagnostic sur le territoire alors que de nombreuses données ont été partagées sur les exploitations, leur situation économique, les assolements, ainsi que des études sur l'hydrologie, sur les prélèvements, sur les stockages existants (ainsi que leur potentiel disponible mobilisable), et sur les besoins à partir d'enquêtes terrain.

Il a également été mis en évidence que ce scénario se légitime parfois par des références à des publications scientifiques alors que leur interprétation et extrapolation semblent mal maîtrisées, tout comme il apparaît que la méthodologie d'estimation des besoins par la PFAE fait l'objet d'une réinterprétation erronée (en établissant notamment une corrélation linéaire et simpliste entre le taux de matière organique et la réduction des besoins en eau)

Bruno Lion constate que ces échanges témoignent du fait que les acteurs sont au bord d'une scission qui met en péril le projet de territoire et son processus de co-construction. Il alerte les auteurs du scénario sur le fait qu'il apparaît finalement comme une construction visant principalement à contester ou discréditer le volume des besoins car le niveau d'estimation qui avait été partagé après l'étude de la PFAE pouvait être de nature à participer à la justification de la création d'un stockage³.

1 Rapport Forray-Roche – Janvier 2015

2 Ndlr : Sur l'hydrologie une étude de la DDT a partagé de longues séries statistiques de pluviométrie afin d'étudier le potentiel de remplissage de retenues en divers points du bassin versant. Le potentiel estimé prend bien en compte l'évolution de la pluviométrie. Par ailleurs le bureau d'études Eaucéa, dans le cadre de l'étude du DO réalisée en 2018 a procédé à une reconstitution des débits naturels.

3 Ndlr : lors du COPIL conclusif sur la révision du DOE à Saint Nauphary, M. Pince, mandaté par FNE, avait clairement affiché son opposition à toute hypothèse d'augmentation du DOE préconisée par le bureau d'études et l'AFB pour respecter la borne basse du débit biologique. Le CR de ce COPIL mentionne en effet « *FNE estime qu'il est malhonnête d'utiliser des arguments soi-disant environnementaux pour convaincre de la nécessité de monter le DOE à 130 l/s et regrette de ne pas réussir à convaincre les membres du COPIL. Elle estime que l'on fait fausse route en voulant agir sur le débit. Il faut analyser les vraies raisons de la dégradation. On ne peut pas répondre à un problème d'artificialisation en artificialisant encore plus.* »

En ce sens il constate qu'il s'agit moins d'un scénario que d'un raisonnement visant à remettre en cause le niveau des besoins. Il fait part aussi de son incompréhension de ce qui est attendu par les acteurs et propose, pour avancer :

- que l'on acte ce volume de besoins qui a été évalué le plus honnêtement possible,
- que l'on franchisse cette étape
- et que le débat sur la retenue soit abordé dans un autre temps.

Les acteurs, auteurs de ce scénario, ont été invités à clarifier leurs intentions pour la suite : volonté de continuer à dialoguer et à co-construire, ou bien préférence d'un tiers arbitrage ?

Il a été également rappelé que lors de l'intervention de la Secrétaire d'État, les acteurs avaient été invités à engager une phase opérationnelle de portage d'actions, dans les différents registres identifiés dans le cadre du PTGE.

Réunion des membres de la CT Eau élargie aux membres de la CT Biodiversité 29 avril 2021

Cette réunion a été organisée en Visioconférence par Webex. Une trentaine de connexions ont été enregistrées (plusieurs personnes pouvant participer sous l'égide d'une même connexion (voir liste en annexe)

L'ensemble des membres invités ont reçu au préalable à cette réunion :

- un document de présentation du cahier des charges de l'étude de délimitation de la zone humide
- le document de présentation du scénario agro-écologie et ressources en eau dans le cadre du projet de territoire pour la gestion de l'eau pour le bassin versant du Tescou
- une note technique de la Plateforme Agro-Écologie Occitanie sur la méthode d'évaluation des besoins en eau sur le Tescou

Ouverture de la séance et tests de connexion : en attendant que tous les participants se connectent à la visio-conférence , les principes de la charte sont affichés en partage d'écran :

Rappel de quelques principes de la charte

*l'instance de co-construction est le lieu de discussion et de construction **d'une vision partagée et non contraignante** des enjeux et de l'avenir du territoire

*l'action en commun vise à faire émerger des projets et **non des obligations**

*les signataires s'accordent sur **le respect** des institutions démocratiques et la reconnaissance de la souveraineté à la fois locale et générale **de la liberté des acteurs dans leur périmètre de responsabilité**

Introduction de la réunion par M. CAZOTTES : on vous a proposé aujourd'hui de réunir les membres de la commission thématique eau élargie aux membres de la commission sol et biodiversité pour examiner deux points.

1/ le premier point sur lequel nous nous étions engagés dès la réunion de l'instance de co-construction du 20/12/2020 : la Présentation du cahier des charges de l'étude de délimitation de la zone humide (début décembre)

2/ Examen du scénario agro-écologie et ressources en eau dans le cadre du projet de territoire pour la gestion de l'eau pour le bassin versant du Tescou (envoyé fin août début septembre)

Vous connaissez tous les acteurs qui ont été invités à cette Commission Thématique puisque j'ai, par transparence, affiché la liste des destinataires dans l'e-mail d'invitation

Côté services de l'État nous avons la présence de : DDT, DREAL (Antoine Noly et Mme Gineste spécialiste écologue qui a participé à la rédaction du cahier des charges de l'étude ZH, ainsi que Mme Julia Cavalier Lebrun), Agence de l'Eau (Franck Solacroup et Frédérique Argillos), DRAAF (Bruno Lion) et Frédéric Robert de la Plateforme Agro-Ecologie Occitanie qui interviendra dans la 2^{ème} partie de la réunion.

Je vous propose d'engager nos travaux sur la présentation de l'étude de délimitation de la zone humide.

Le support de présentation (joint en annexe) est affiché en partage d'écran.

En préambule M. BOURDONCLE souhaite faire une déclaration au nom des 8 organisations (Confédération paysanne, Nature et Progrès, Collectif Testet, Upnet, Lisle Environnement et FNE) ayant contribué au scénario étudié en mettant en perspective la réunion technique par rapport à la suite du processus. En fait il s'agit de mettre en perspective cette réunion technique qui sont nécessaires et dont nous sommes ravis qu'elle puisse reprendre, par rapport à la suite du processus suite à l'intervention de Mme Abba qui s'est exprimée.

(Voir texte en annexe.)

Mme ABBA a validé 4 points :

- le protocole N° 9 ne peut être considéré comme consenti
- mise en place d'une médiation par l'État
- faire la cartographie des zones humides
- présentation du scénario agroécologie

Concernant la cartographie, nous en verrons l'objectif.

Concernant le scénario agro-écologie, il ne suffira pas de l'étudier de façon technique il faudra bien voir comment l'intégrer aux décisions qui seront prises. Pour ces raisons les 8 organisations demandent la tenue d'une réunion de gouvernance en présence de la personne qui sera nommée pour assurer la médiation par l'État comme cela a été promis.

Deuxième point, nous avons appris par hasard qu'un mandat avait été envoyé aux collectivités territoriales pour le portage des actions à mettre en œuvre. Si on lit le mandat qui a été proposé aux collectivités territoriales, on s'aperçoit qu'il est marqué qu'ils doivent rendre compte au président du projet de territoire et il n'est pas marqué qu'ils doivent revenir vers l'ICC D'autre part pour le comité de pilotage de cette action qui doit amener la décision sur le scénario concernant la gestion de l'eau, de la même façon il n'est pas marqué que les gens l'ICC participent, il est simplement marqué que seule l'Instance de Responsabilité participe. C'est contraire à ce dont nous avons convenu en réunion de gouvernance puisque nous avons bien accepté qu'il y ait une délégation comme c'est le cas dans des collectivités territoriales d'une partie de la mise en œuvre des fiches, mais à la condition expresse que les décisions restent dans le cadre du projet de

territoire. Je ne vous ai pas lu le texte mais c'est ce que nous tenions à dire avant. On est heureux de participer à cette réunion technique mais n'oublions pas le cadre général et nous demandons donc la tenue d'une réunion collective pour fixer le cadre de gouvernance c'est-à-dire le cahier de route de la suite.

Merci de votre écoute.

En réponse M. CAZOTTES rappelle que le bon déroulement d'une visio-conférence avec plus de 30 participants nécessite le respect de règles élémentaires de discipline qui consistent à n'intervenir que si la parole est donnée.

Votre intervention appelle à ce stade 2 remarques :

1. Le seul document officiel qui fait état de l'intervention de Mme ABBA devant les acteurs du projet de territoire le 29 mars dernier est un Communiqué de Presse publié dès le lendemain. Sur les 4 points que vous citez il n'y en a que 3 dans le communiqué de presse. Vous avez mis en 1 « le protocole N° 9 ne peut être considéré comme consenti par tous les acteurs ». Le communiqué de presse ne reprend absolument pas cette assertion.
2. Aujourd'hui, nous sommes réunis pour examiner 2 points bien précis et pour lesquels j'ai pris le soin de vous envoyer les documents préparatoires en toute transparence et vous vous mettez sur la table un point que vous avez appris par hasard et dont vous êtes le seul à avoir le texte, ou plusieurs autres certainement. Si vous voulez évoquer un sujet en toute connaissance de cause et en toute intelligence avec les acteurs je vous remercie de porter les éléments à la connaissance de tous et de demander l'inscription à l'ordre du jour avec un peu plus de précaution que l'envoi d'un e-mail demi-heure avant le début de la réunion.

Le communiqué de presse est très précis. Il reprend effectivement l'engagement de réaliser une étude de délimitation de la Zone Humide, engagement que j'avais pris en décembre. L'État avait pris cet engagement, on le respecte.

Madame Abba a également demandé que « *l'étude du scénario alternatif de gestion de l'eau proposé par une partie des acteurs de l'ICC, soit analysée de manière détaillée* »

Ces 2 points sont donc inscrits à l'ordre du jour de cette réunion. Nous respectons donc les engagements pris par l'État et rappelés dans le CP à savoir :

1. le cahier des charges de l'étude de délimitation des ZH
2. l'examen du scénario du collectif.

Sur les instances de concertation, M. Cazottes rappelle que Mme la secrétaire d'État « *a réaffirmé avec force le besoin de maintenir dans la durée les conditions d'un dialogue sincère et transparent. Elle a insisté sur le besoin de maintenir des instances de dialogue structurées* ».

La réunion d'aujourd'hui en est l'exemple même.

Madame la secrétaire d'État a par ailleurs « *proposé d'accompagner les acteurs dans une phase plus opérationnelle* ». Ce point fait également partie du communiqué de presse pour inviter les porteurs de projets et les maîtres d'ouvrages à engager des études opérationnelles plus précises sur les différents éléments qui ont été identifiés et qui sont issus des travaux que nous conduisons depuis 4 ou 5 ans.

Cette mise au point étant faite, je reprends l'ordre du jour en essayant de dérouler les 2 ou 3 diapos de présentation de l'étude de délimitation de la ZH.

Ce diaporama vous a été envoyé (voir PJ)



**ÉTUDE POUR LA CARTOGRAPHIE
ET LA CARACTÉRISATION
DES ZONES HUMIDES SITUÉES EN
PARTIE AMONT DU BASSIN
VERSANT DU TESCOU NON
RÉALIMENTÉ**

Direction départementale des territoires

La délimitation d'une zone humide est très cadrée par les textes avec notamment des évolutions récentes. En effet, aujourd'hui une Zone Humide est définie par des caractéristiques pédologiques OU des caractéristiques d'espèces de végétation en présence.

Il fut un temps où ces critères étaient exigés simultanément. aujourd'hui c'est l'un ou l'autre de ces critères qui compte. Par la suite il y a toute une déclinaison de textes qui ne seront pas présentés ce jour mais qui font partie du cahier des charges et qui précisent la façon dont les travaux doivent être conduits.

Si vous souhaitez des précisions, nous avons la présence d'une spécialiste du sujet en la personne d'Hélène Gineste qui pourra répondre à vos questions.

Cadre réglementaire

- L'identification des zones humides se fera selon la **définition de l'article L211-1 modifié du code de l'environnement** :

"On entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année".

- L'arrêté inter-ministériel du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement.

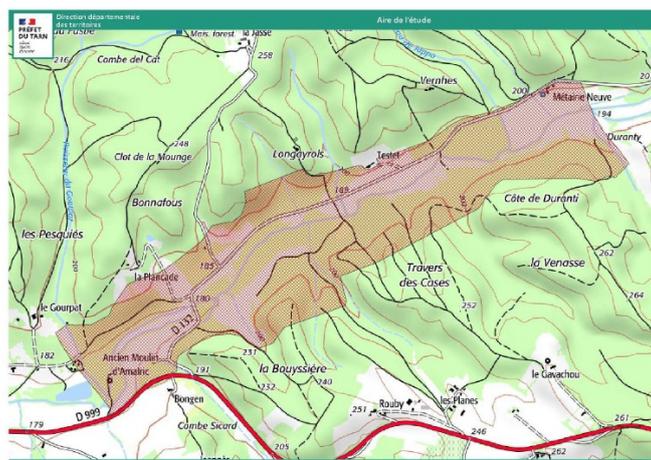
- La circulaire du 18 janvier 2010 complète l'arrêté précité.

29/04/2021

2

Le périmètre sur lequel ces reconnaissances sont nécessaires figure sur la carte qui vous a été adressée. C'est un périmètre assez large qui englobe les zones humides qui avaient été déterminées en leur temps. L'étude consistera donc à délimiter ces ZH, à faire des relevés de terrain, et de caractériser les inventaires qui seront faits en mettant en évidence les espèces végétales et animales qui seront répertoriées.

Aire de l'étude



29/04/2021

3

Cette étude sera conduite sur 12 mois, sur les 4 saisons.

L'objectif est de saisir le mois de mai pour organiser la consultation des bureaux d'études, afin de pouvoir sélectionner le bureau d'études puis de notifier le marché courant juin, ce qui permettra de démarrer les inventaires au cours de l'été. Nous fin d'hiver et printemps 2022.

Consistance de l'étude

- identification et délimitation des zones humides d'un point de vue réglementaire
- réalisation de relevés de terrain relatifs à la végétation dont hygrophile (en privilégiant l'approche phytosociologique) et de sondages pédologiques à la tarière
- mise en évidence et localisation des éventuelles espèces végétales et animales patrimoniales
- couverture d'un cycle complet annuel d'inventaire (été, automne, hiver, printemps).

29/04/2021

4

La DDT assurera le suivi d'exécution de cette étude, mais nous avons prévu dans le cahier des charges des restitutions intermédiaires à la fin de chaque saison. On peut envisager en début d'étude une visite terrain avec les membres de la commission thématique qui permette au bureau d'études d'expliquer comment il va procéder et nous rendrons compte périodiquement devant la commission thématique de la façon dont les choses se déroulent. Nous disposons des crédits pour engager l'étude.

Calendrier de l'étude

- Présentation en CT eau : avril 2021
- Consultation des bureaux d'études : mai 2021
- Analyse des offres et choix du lauréat : juin 2021
- Notification du marché et ordre de service : début juillet 2021
- Durée de l'étude : cycle annuel complet (été, automne, hiver, printemps)

29/04/2021

5

Les participants sont invités à poser leurs questions :

M. CANAL souhaite que le compte-rendu soit élargi à la commission eau sol biodiversité et ne soit pas limité à la commission eau.

M. CAZOTTES répond favorablement à cette demande.

Mme BLANDEL souligne que par rapport au cahier des charges transmis, le préliminaire fait état d'un déboisement dans la zone humide du Testet alors qu'il s'agit d'un dessouchage et défrichage. Concernant l'étude sur la préservation, puisque l'objectif c'est la préservation, autant elle pourrait être d'accord pour réaliser un état des lieux afin de convenir des mesures de préservation et de conservation dans son intégralité. C'est une remise en état total. Depuis juillet 2018, il n'y a plus eu de réunion du comité de suivi de la partie aval de la zone humide du Testet. Il aurait dû être fait des inventaires à N+1 et N+3, ce qui n'a pas été fait contrairement à ce qui avait été décidé lors de ce comité de suivi à l'automne 2018. Une réunion devait se tenir concernant le problème de prolifération d'espèces d'arbres invasifs (comme les peupliers qui concourent à l'assèchement de la ZH). Autrement dit la ZH a été saccagée en un premier temps en 2014, et ensuite on a laissé dégrader tout un tas de chose. J'ai complété mon intervention via le chat

Intervention M. CAZOTTES :

J'ai bien entendu vos préoccupations, mais il faut qu'on soit précis. Aujourd'hui il s'agit d'examiner l'étude qui va permettre la délimitation de la Zone Humide existante. Il ne faut pas mélanger avec les mesures qui relèvent du protocole transactionnel qui a été signé suite à l'abandon du projet de barrage de Sivens et dont une partie consistait à réaliser des travaux de restauration des écoulements, effacer la digue qui avait été faite. Tout cela avait été convenu avec les acteurs et le concours d'un écologue.

Aujourd'hui il s'agit de délimiter la ZH telle qu'elle peut exister en 2021.

M. CAZOTTES invite à ne pas faire d'amalgame entre ce qui relève de la mise en œuvre des mesures du protocole transactionnel qui relèvent d'une maîtrise d'ouvrage du département. Les travaux qui ont consisté à restaurer les écoulements, à déconstruire la clef d'ancrage de la digue ont été convenus avec les acteurs et un écologue. Les mesures de suivi relèvent de cette maîtrise d'ouvrage.

Pour l'étude sous maîtrise d'ouvrage d'État il s'agit de redéfinir les limites de la ZH

M. PINCE souhaite comprendre l'objectif de cette étude qui se limite à la ZH du Testet et y voit 2 possibilités :

- vérifier que la ZH, fortement dégradée par des illégalités fautive, se reconstitue pour redevenir progressivement une ZH remarquable majeure du département du Tarn comme telle quelle a été qualifiée dans le projet de barrage de Sivens ; si ce n'était pas le cas cela signifierait que les mesures de remise en état du site ont été insuffisantes ou que l'absence de suivi ne permet pas sa reconstitution,

- réaliser une étude d'impact comme l'a dit M. VIGUIER à Mme ABBA et profiter qu'elle n'ait pas pu être remise en état ou n'ait pas encore eu le temps de redevenir une ZH remarquable lié au défrichement illégal afin de prétendre que sa partie supérieure n'a que peu ou pas de valeur pour justifier de la détruire complètement. Ainsi les plus de 700 000€ d'études n'auraient pas servi à rechercher une solution consensuelle mais à essayer de justifier une solution déjà décidée par le Conseil Départemental du Tarn en 2015 ; à savoir un nouveau barrage à Sivens. Cela me fait penser à une histoire qui s'est déroulée près de cette ZH. Il y avait une maison délaissée par son propriétaire mais classée dans le patrimoine architectural de la commune et un incendie d'origine criminelle non élucidée a brûlé sa toiture. Certaines personnes bien placées se sont servies de cette dégradation pour finir de la détruire.

Merci de m'avoir écouté et de m'éclairer sur les objectifs de cette étude.

F CAZOTTES

Comme indiqué il s'agit de faire un constat et un diagnostic de l'existant. Bien entendu on portera à la connaissance du bureau d'études tout ce qui a pu être fait à l'époque sur ce secteur notamment par SCOOP Sagne. Il y a une antériorité avec des éléments existant et il n'y a aucune difficulté à les partager avec le prestataire. Sur la consistance de l'étude, je ne peux pas vous en dire plus que ce qu'il y a dans le cahier des charges. Il s'agit d'identifier et de délimiter la zone humide actuelle conformément à la réglementation avec 2 critères (et Mme GINESTE pourra me compléter) relatifs aux caractéristiques du sol, (critères pédologiques) et des critères relatifs aux espèces végétales et animales en présence qui sont inféodées à la Zone Humide.

L'objectif est une étude de délimitation qui permet au regard de ces critères de délimiter son périmètre actuel. Je n'ignore l'historique de la zone humide et c'est ce qui fait que l'on reprend son inventaire et son diagnostic parce qu'elle subit de nombreuses perturbations

Il y a tout d'abord eu le début des travaux de réalisation du barrage, c'est une zone qui a également subi des occupations et qui a été le théâtre de diverses opérations, puis il y a eu les travaux de restauration des écoulements. Donc, comme proposé lors de l'ICC de fin décembre il s'agit de repartir d'un diagnostic permettant de repositionner avec précision les limites de la ZH actuelle en fonction des inventaires floristiques et des observations pédologiques qui seront faites.

Hélène GINESTE intervient par rapport à la crainte de M. PINCE suite au défrichement d'une grande partie de la ZH d'avant travaux et sur le fait de la disparition de la strate arborée qui pourrait conduire à une disqualification du caractère humide de la zone. On ne peut préjuger en rien des résultats de l'étude mais le défrichement a effectivement occasionné la modification de la végétation. Cependant elle précise que le fait de passer d'une strate arborée à une strate herbacée n'entraîne pas automatiquement le fait que la fonctionnalité de la ZH sera de moindre valeur. Par exemple si on se réfère aux travaux réalisés par la SCOOP Sagne avant travaux en 2010, on avait alors une ZH définie sur des critères alternatifs, comme aujourd'hui. Il suffisait d'avoir un des 2 critères qui parlent pour l'identification réglementaire de la ZH. A l'époque la SCOOP Sagne avait majoritairement cartographié sur le critère végétation qui était le plus facile à mettre en œuvre tout du moins plus facile que les protocoles pédologie des sols. Il y avait effectivement une majorité de boisement alluvial (aulnes) et il y avait en surface, même si c'était moindre des prairies humides. Sachez que l'intérêt patrimonial d'un point de vue fonctionnalité

d'une prairie humide est tout aussi intéressant qu'une aulnaie frênaie, après tout dépend de l'état de conservation de l'habitat mais en tous les cas d'un point de vue délimitation réglementaire d'une zone humide, si c'est ZH c'est ZH quel que soit son niveau de valeur de fonctionnalité au niveau de la biodiversité. C'est la zone humide, quel que soit son niveau de valeurs au niveau de fonction biodiversité ou niveau « d'enjeux » (au sens du SDAGE tous les enjeux des zones humides sont des enjeux environnementaux forts) environnemental. Que la zone humide soit liée à un boisement ou à une prairie humide, c'est une zone humide au sens réglementaire et il conviendra de faire un effort d'évitement.

F. CAZOTTES : je vais retraduire en termes clairs et très simplement : c'est 0 ou 1. Si les caractéristiques du sol ou des espèces végétales en présence sont celles d'une zone humide : il y a zone humide. Mais si on n'a ni l'un ni l'autre cumulativement, c'est 0, il n'y a pas de ZH. On ne rentre pas dans une appréciation qualitative mais dans la seule délimitation.

H GINESTE : vous avez très bien résumé. L'objectif de cette étude est bien l'identification et la délimitation mais pas une évaluation des fonctions. Les ZH remplissent plusieurs fonctions, auto épuratoires notamment qui rendent bien des services à la ressource en eau et également des fonctions biodiversité. Il y a un ensemble de fonctions et c'est pour cela que les ZH sont à préserver.

C LAYMAJOUX, souhaite savoir si on s'arrête à la délimitation de la ZH ou si on caractérise, si on évalue sa pertinence et son l'intérêt de celle-ci ? Est-ce que tous les secteurs de la ZH sont du même niveau d'importance ? Je pensais qu'il y avait une analyse un peu qualitative du fonctionnement de la zone qui est relativement importante.

F CAZOTTES : à ce stade, et nous en avons convenu avec Mme GINESTE au moment de l'élaboration du cahier des charges, il s'agit dans un premier temps de délimiter.

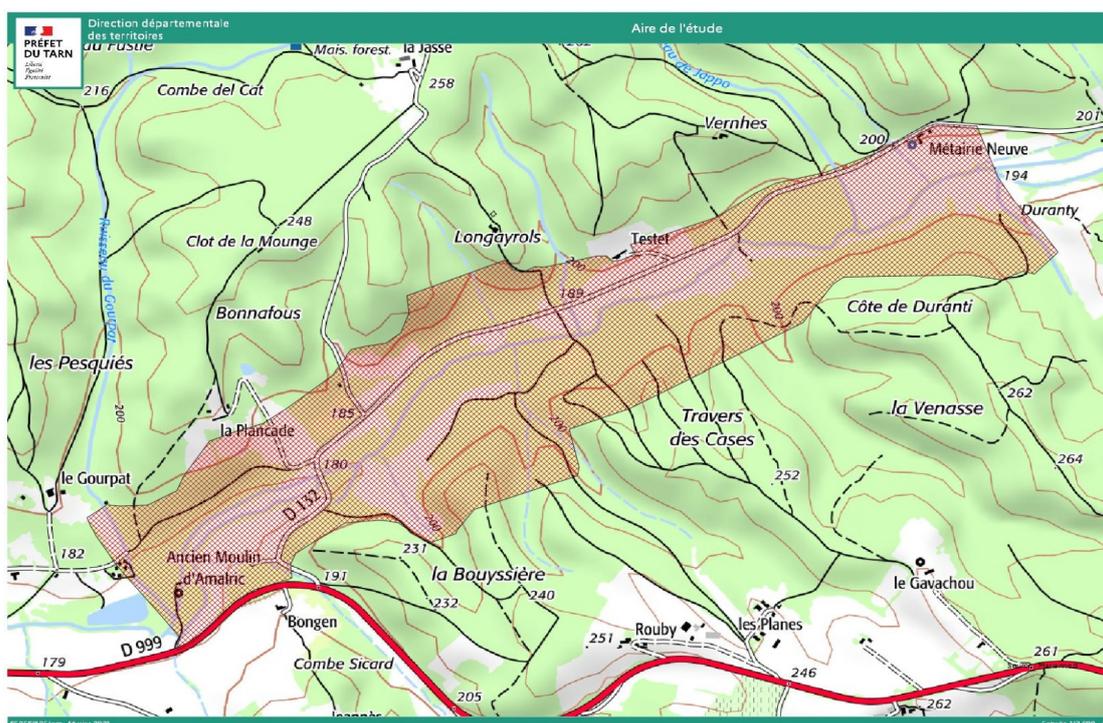
C LAYMAJOUX : Une fois la délimitation faite que l'on connaît déjà plus ou moins, quelle va être la plus-value de l'étude ? On va voir comment la zone a pu évoluer suite à sa remise en état après les travaux, mais ça va nous servir à quoi de savoir ce que l'on sait déjà ?

F CAZOTTES : ce que l'on ne sait pas déjà c'est qu'elle est la délimitation exacte actuelle. Il y a aussi ce qui a été annoncé par la Ministre à savoir que dans l'hypothèse ou des maîtres d'ouvrages envisageraient de réaliser quelque chose dans ce secteur ça fera partie du cadrage réglementaire de ce qu'ils devront faire. En présence d'une zone humide il y aura des dispositions spécifiques de protection de la ZH. On ne pourra pas faire n'importe quoi. Forcément dans le cadrage réglementaire qui a été annoncé par la Secrétaire d'État et sur lequel nous avons travaillé et qui est en cours d'examen par la Direction de l'Eau et de la Biodiversité, il y aura des mesures spécifiques.

M. FORGEOT lors de l'intervention de Mme ABBA, j'avais compris que la délimitation et la cartographie de la ZH c'était sur l'ensemble de la vallée Je ne comprends pas pourquoi on s'en tient uniquement sur la ZH du Testet ou alors j'ai mal compris. Si j'entends bien ce que dit Mme GINESTE et que l'on tient compte effectivement qu'une partie de la ZH du Testet a subi des dégradations, suite aux travaux illégaux en 2012, la ZH définie en 2012 ne devrait pas avoir changé ou alors les naturalistes qui ont défini cette ZH en 2012 se sont « plantés », j'en reviens donc à la question de Mme LAYMAJOUX « quel est l'intérêt ? » puisqu'on sait que c'est une zone humide. On le sait depuis le cahier des charges. Alors moi je comprends pas l'intérêt de redéfinir ce qui a été déjà défini. Si le seul intérêt c'est de dire que les experts en 2012 se sont trompé, ça fait un peu lourd parce que entre les experts de la ministre Ségolène Royal qui viennent dire que ce barrage était surdimensionné, un juge qui déclare des actes illégaux et fautifs de la part de l'État, et si en plus maintenant on dit qu'on s'est trompé sur la zone humide ça fait un peu lourd à avaler !

F CAZOTTES il y a un certain nombre d'interventions qui préjugent des résultats et qui éventuellement prêtent des intentions. L'intention est simple et affichée : depuis 2012 il s'est passé beaucoup de choses, il y a eu des interventions, des occupations de terrain, il y a eu des travaux de déboisement et parfois de défrichage, il y a eu une zone de conflits avec des impacts assez forts, si je me réfère à la façon dont il a fallu nettoyer le site, il y a eu des travaux de terrassement puis des travaux de restauration des écoulements...Et donc pour partir sur des bases claires, l'État a décidé de repartir d'un inventaire. Cet inventaire sera fait en toute transparence selon le protocole défini réglementairement. Les écologues qui réaliseront les inventaires nous expliqueront ce qu'ils trouvent. Nous sommes en 2021, il s'est passé beaucoup de choses sur ce secteur depuis 2012 et pour couper court à toute spéculation dans tous les sens, l'État a décidé de faire cet inventaire et il vous dit comment il va le faire.

Nous interviendrons sur un périmètre relativement large qui a été affiché qui n'est pas moins que ce qui était avant. On ne se contente pas d'être au plus près de la rivière, On voit bien également la partie en aval qui a été vierge de toute intervention, pour autant on la remet dans le périmètre et bien entendu on inclut les secteurs où il y a eu des interventions



M. VIGUIER, le 19 décembre dernier une décision avait été prise par l'ensemble des participants d'accepter une étude sur la qualification d'éventuelles zones humides sur la partie amont du Tescou mais également de les caractériser et pas seulement d'en faire un recensement. Ce serait bien que cette caractérisation soit incluse dans l'étude.

F CAZOTTES : pour rejoindre le propos de Mme GINESTE, la démarche est que selon le critère pédologique ou d'espèce végétale en présence on pourra conclure à la présence ou non d'une zone humide mais on ne va pas se contenter de dire il y a une plante qui fait que c'est zone humide. La plante sera définie. Les spécialistes selon la plante, l'arbre qu'ils vont trouver, selon la densité vont pouvoir au travers de cet inventaire établir une forme de qualification de ce qu'ils trouvent.

H GINESTE confirme que lorsque le conseil d'État avait statué sur des critères alternatifs, il parlait alors de caractérisation de la ZH. On emploie souvent le terme de caractérisation pour la délimitation d'une ZH au sens réglementaire dans le champ d'application de ce cahier des charges. Par contre sur la base du principe « qui peut le plus peut le moins », à partir du moment où, pour procéder à une caractérisation de délimitation de ZH, on mobilise des compétences comme des botanistes, des phytosociologues, des pédologues, la réalisation des inventaires permettra d'avoir des éléments qui nous permettront de commencer à appréhender le niveau des fonctions de la zone humide sur le plan biodiversité en effet, dans le protocole de délimitation de la ZH de l'arrêté il existe 2 approches possibles : un protocole dit habitat naturel avec formation végétale et alliance avec les espèces à privilégier. Dans notre cas, on va être le plus intégrateur possible pour avoir la typologie de l'habitat naturel concerné, dont on connaîtra le statut. Le cahier des charges prévoit que le botaniste doit noter la présence d'espèces végétales dites patrimoniales menacées, rares ou protégées et comme il y aura des naturalistes on notera également s'il y a des espèces animales patrimoniales qui fréquentent la ZH.

L'évaluation des fonctions est un travail très chronophage et n'est activée uniquement que lorsqu'on rentre dans une séquence Éviter Réduire Compenser. On a sur cette séquence une méthode nationale définie par le muséum d'histoire naturelle, mais on ne l'applique que dans l'hypothèse d'une perte potentielle de ZH en lien avec l'impact d'un projet sur une ZH et on doit alors évaluer les fonctions que l'on devra compenser. Il s'agira donc d'évaluer le bilan pertes et gains de fonctions ZH Dans notre cas ce n'est pas pertinent de l'activer à ce stade pour mesurer la recevabilité d'une compensation zone humide, est ce que l'on a choisi le bon site de compensation . L'évaluation des fonctionnalités est permet d'apprécier si 'on peut atteindre, grâce à la compensation, une équivalence biologique et fonctionnelle...Elle n'est donc pas opportune à ce stade.

Mme PATOUREAU : je m'en tiens à ce que j'ai entendu lors de la venue de Mme ABBA concernant le non consentement, j'ai entendu parler d'une cartographie des ZH du bassin versant alors qu'ici on est exclusivement sur la ZH du Testet. Ça m'inquiète un peu.

F CAZOTTES : le périmètre d'investigation correspond à la zone qui a été affichée et qui englobe toutes les ZH telles qu'elles avaient été identifiées en 2012.

Je vous remercie des questions que vous avez posées, elles ont permis d'éclairer l'intention purement « notariale » de la zone humide. Il s'agit aujourd'hui de savoir où elle se situe et ce qu'elle compte comme espèces végétales ou éléments de caractérisation pédologique

Mme BLANDEL intervient concernant l'alimentation en eau de la ZH qui précise que dans le dossier d'enquête publique de 2012 elle se fait majoritairement par la nappe d'eau souterraine alors que dans le dossier d'enquête publique de 2012 il est indiqué qu'elle est alimentée par les 2 versants boisés de part et d'autre du fond de vallée. Il est important de rétablir l'hydrologie sur tout l'ensemble du site d'autant qu'il a été restauré sur toute la partie aval et que sur la partie amont il reste des écoulements de part et d'autre qui n'ont pas été rétablis.

F CAZOTTES : toutes les indications et la connaissance du secteur et plus particulièrement sur la manière dont fonctionnait cette ZH que l'on avait à l'époque seront communiquées au bureau d'études. Les spécialistes qui vont arpenter ce secteur auront toute la liberté intellectuelle de nous dire ce qu'ils observent et comment ils voient fonctionner les choses.

M. FORGEOT, s'interroge concernant l'étude et souhaite savoir s'il s'agit de faire le constat suite aux dégradations subies. Il lui semble que les indications auraient déjà dû être données par le comité de suivi.

M CAZOTTES précise qu'il a déjà répondu à cette question

2ème point de l'ordre du jour : examen de la Proposition de scénario agroécologie et ressources en eau dans le cadre du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau pour le bassin versant du Tescou

F CAZOTTES salue l'arrivée de Mme LHERM et précise à l'attention de tous les participants qu'il avait bien été convenu avec la co-présidence que cette CT Eau élargie était invitée à l'initiative de l'État et que c'est notamment pour cette raison que la Présidence de l'Instance de Responsabilité n'a pas fait de propos introductif à cette réunion dont la convocation, l'organisation et l'animation relèvent de la responsabilité de l'État.

F CAZOTTES : affiche le document de présentation de M. PINCE en partage d'écran (cf document de présentation envoyé aux participants préalablement à la réunion annexe au CR)

M. PINCE :

Scénario Agroécologie et ressources en eau
Etat d'esprit du scénario

Un scénario quatre fois gagnant :
Gagnant pour les agriculteurs
Gagnant pour les consommateurs
Gagnant pour le monde rural
Gagnant pour l'environnement

Une stratégie économe en eau d'irrigation:
Sobriété = plus d'eau dans le sol et meilleure gestion de l'irrigation
Efficacité = systèmes d'irrigation performants, cultures adaptées
Réserves d'eau au plus près des besoins, en priorité dans les sols eux-mêmes

Un scénario qui s'appuie sur :
L'instruction gouvernementale du 7 mai 2019
Les études effectuées dans le cadre du TGE du Tescou
Les fiches actions
Des données qui n'ont pas été partagées

Il faut bien comprendre dans quel état d'esprit on a fait ce scénario. C'est un scénario 4 fois gagnant : pour les agriculteurs, les consommateurs, le monde rural et l'environnement. Cette stratégie est économe en eau d'irrigation, sobre (plus d'eau dans le sol et meilleure gestion de l'irrigation) et efficace (système d'irrigation performants et culture adaptés). Les réserves d'eau doivent se trouver au plus près des besoins y compris dans les sols eux-mêmes. Ce scénario s'appuie sur l'instruction gouvernementale du 07 mai 2019 et les études effectuées dans le cadre du PTGE, les fiches actions et des données qui n'ont pas été partagées mais qui sont quand même des données.

Mme PATOUREAU :

Scénario Agroécologie et ressources en eau
Les orientations stratégiques du scénario

1. Engager des moyens conséquents pour la transition agroécologique
2. Intégrer des critères environnementaux dans la politique et dans la comptabilité : la comptabilité triple capital.
3. Maîtriser, accompagner et soutenir la transmission des fermes.
4. Développer les débouchés pour les produits de la vallée en favorisant des circuits de proximité maîtrisés par les agriculteurs.
5. Optimiser et créer des ressources hydriques au plus près des besoins

Les orientations budgétaires du scénario

1. Privilégier les investissements qui bénéficieront à l'ensemble des agriculteurs.
2. Accompagnement technique et financier de la transition agro écologique
3. Optimisation et renforcement de la ressource en eau destinée à l'irrigation.

Ce scénario est présenté par 8 organisations et pas seulement le collectif du Testet. Ce scénario s'appuie sur les orientations stratégiques suivantes :

- Engager des moyens conséquents pour la transition écologique. Nous savons qu'elle est efficace sur moyen et long terme parce qu'elle est exigeante avec des analyses fines (par exemple cycle de l'eau, cycle du carbone, j'en passe et des meilleures...). Ces méthodes qui sont adaptées à la parcelle près (n'espérons pas planter une haie aujourd'hui et espérer des effets bénéfiques à la prochaine récolte) Ce sera un travail complexe, de longue haleine qui doit être accompagné par la collectivité. C'est le prix d'une préservation des qualités agronomiques de nos terres. Je vous rappelle qu'elles sont identifiées depuis l'occupation romaine comme étant des terres riches
- Le deuxième axe est d'intégrer des critères environnementaux dans la politique et la comptabilité. Il faut qu'il y ait des outils d'évaluation des fonds publics engagés avec des critères quantifiables. Il y a des méthodes qui ne sont pas seulement en cours de création, qui sont en cours de test et en application qu'on appelle méthode « comptabilité triple capital » économique, sociale et environnementale. Ce ne sont pas des petits rigolos qui y travaillent, ce sont des experts Agroparitech, experts comptable et du ministère des Finances. Je pense que notre territoire pourrait être un vrai terrain d'utilisation de ces méthodes pour pouvoir quantifier les résultats de cette nouvelle politique
- La 3ème chose, c'est de maîtriser, d'accompagner et de soutenir la transmission des fermes par l'accueil de nouveaux paysans et paysannes aux profils variés et aux productions les plus proches des demandes des consommateurs locaux. Pas de monoculture, pas une seule culture, une seule production qui serait trop détachée de son biotope et de son écoulement auprès des consommateurs.
- Développer des débouchés pour des produits de la vallée en favorisant des circuits de proximité maîtrisés par les agriculteurs. On pourra s'appuyer sur des outils existant depuis 1988 et accompagner les agriculteurs sur des besoins nouveaux. À l'origine du projet de territoires, il y avait de nouvelles demandes qui attendaient d'être satisfaites pour le stockage, la conservation, la transformation et la commercialisation. Il y a besoin de créer des outils nouveaux Il faudra aussi s'appuyer sur les plans nationaux comme la loi Egalim, des plans régionaux comme le pacte régional pour l'alimentation et départementaux comme le plan Aliment-Tarn au niveau départemental. Très localement, dans les cantons ouest du département il y a déjà des groupes qui essaient de créer des cantines en transition et qui y parviennent progressivement. Il va falloir les rejoindre et travailler avec eux.
- 5ème point qui est notre aiguille dans la plante du pied : par rapport à l'eau il va falloir Optimiser et créer des ressources hydriques au plus près des besoins, optimiser les ressources stockées dans le sol par des méthodes qui ne seront efficaces qu'au bout de quelques années, optimiser les retenues existantes, par curage, désenvasement, agrandissement si nécessaire et mutualisation (je rappelle qu'elles ont été créées en partie sur fonds publics). Il faudra peut-être innover et trouver la façon juridique qui le permettra. Après tout les lois évoluent pour s'adapter aux besoins J'ai eu la chance d'aller visiter une ville en transition depuis des années, Ingersheim en Alsace, où il n'y avait pas d'outil juridique pour faire certaines choses alors ils les ont créés...On est peut-être un terrain d'expérimentation, on sera même sûrement amené à le faire et s'il faut inventer des règles

juridiques, pour pouvoir faire certaines choses alors il faudra le faire. Et bien sûr il faudra créer des stockages supplémentaires, au plus près des besoins quantifiés par les agriculteurs, utilisateurs identifiés, qui ne disposent pas à ce jour de stockage, lorsque les solutions de mutualisations n'auront pas été possibles. On n'est pas bornés.

En matière d'orientation budgétaire, il s'agit que cela accompagne

- Privilégier les investissements qui bénéficieront à l'ensemble des agriculteurs du bassin versant. Ce projet de territoire, qui nous occupe depuis si longtemps, doit apporter des progrès, à court, moyen et long terme, à tout le bassin versant et ne pas se cantonner à l'apport de stockage d'eau supplémentaire pour les riverains. Il y a tout un ensemble, il y a 250 fermes voire plus.
- Cela va demander un Accompagnement technique, financier et agronomique de la transition agroécologique parce qu'il s'agit d'un enjeu pour les paysans de ce bassin versant et d'un enjeu global pour l'humanité.
- En dernier lieu, Optimiser et renforcer la ressource en eau destinée à l'irrigation. Il ne s'agit pas dans ce scénario de nier les besoins très localisés de certaines zones. Et comme nous l'avons dit, ils doivent être accompagnés au cas par cas en privilégiant les solutions de mutualisation.

Merci de votre attention

Mme BLANDEL (diapo)

1:22:23

Scénario Agroécologie et ressources en eau

L'agroécologie comme pilier du scénario

Un panel de techniques agronomiques :

- ✓ Couverture végétale permanente du sol
- ✓ Non labour
- ✓ Réduction, voir suppression des pesticides pour favoriser un équilibre de la vie du sol.
- ✓ Rotation longues des cultures diversifiées
- ✓ Variétés adaptées au climat et au territoire.
- ✓ Enracinement des cultures pour chercher l'eau dans le sol plus profondément
- ✓ Agroforesterie 'bienfaits de l'arbre, de la haie etc..

Recréer un écosystème fonctionnel qui prend soin de la santé des sols, donc des cultures et des humains.

Au-delà des techniques, une autre relation avec son sol qui n'est plus considéré comme un simple support des cultures : un accompagnement doit être proposé

- Prendre soin de sa vitalité ce qui implique de fortement réduire l'usage des pesticides et même envisager de s'en passer.
- Améliorer son taux d'humus grâce à la vie dans le sol, ce qui implique la réduction des intrants.

RÉDUIRE L'UTILISATION D'EAU D'IRRIGATION

Évolution possible du stock d'eau dans le sol

Techniques	Stock d'eau (m³)	Besoins en eau d'irrigation (m³)
RFU + RDU MO = 4%	1 150	4 400
RFU MO = 2%	1 150	3 200
RFU Labour + Génétique	2 300	3 200
RFU SCV + Génétique + MO x 2	3 300	3 200
RFU + RDU SCV + Génétique + MO x 2 + Mycorhizes	4 600	3 200

Besoins - 30 %

RU x 4

Amélioration de la performance de la gestion de l'eau grâce au SCV* et aux sol vivants

Hypothèse de travail pour les années prochaines

Besoins en eau du maïs Région Toulousaine

*SCV = Semis direct sous Couvert Végétal
(dénomination du CIRAD = Centre International Recherche Agronomique pour le Développement)

L'agroécologie est un pilier de ce scénario. Les agriculteurs interrogés au cours de l'enquête menée par la plateforme d'Auzeville exprimaient leurs attentes pour une exécution libre pour un accompagnement technique et financier afin de changer leurs pratiques vers l'agroécologie.

Un panel de techniques agronomiques telles que :

- La couverture végétale permanente du sol, ce sont les plantes et leurs racines, les éléments constitutifs du sol, faune microbes, champignons, la roche mère et l'eau qui font le sol. La mise en place de couverts inter-cultures spécifiques en fonction des assolements permettra de limiter le développement des adventices, permettra d'augmenter le taux de matière organique, donc de limiter l'érosion des sols
- Le non labour profond afin de respecter la vie du sol. Le non labour et le non recours au glyphosate dont l'installation ne respecte pas le sol. C'est la réduction voire la suppression des pesticides pour favoriser la vie du sol, c'est-à-dire utiliser la résistance des cultures aux bioagresseurs en réduire les risques et mettre en œuvre des alternatives aux luttes chimiques, de nombreuses études et mises en pratiques utilisent cela.
- Rotation longue pour des cultures diversifiées y compris des légumineuses pour l'alimentation animale et humaine. Ce sont des variétés adaptées au climat et au territoire comme le sorgho, variété adaptée au territoire comme les semences paysannes, les variétés population, c'est favoriser l'enracinement des cultures en profondeur et quand c'est nécessaire une irrigation limitée mais non systématique
- c'est la mise en place de l'agroforesterie, les bienfaits de l'arbre et de la haie pour l'atténuation du changement climatique par la création de micro climat de favoriser la faune auxiliaire panel et la remontée des eaux stockées profondément dans les sols

Ce panel de techniques, dans le schéma que vous voyez en partie droite de la diapo, permet de recréer un écosystème fonctionnel qui prend soin de la santé de sols, des cultures et donc des humains. Au-delà des techniques, une autre relation avec son sol qui n'est plus considéré comme un simple support des cultures, c'est-à-dire il faut prendre soin de sa vitalité.

Ce qui implique de fortement réduire l'usage des pesticides et même envisager de s'en passer, c'est améliorer son taux d'humus, grâce à la vie dans le sol, ce qui implique la réduction des intrants et tout cela demande un accompagnement des agriculteurs tant au niveau technique que financier.

M. PINCE (diapo 4-5-6-7)

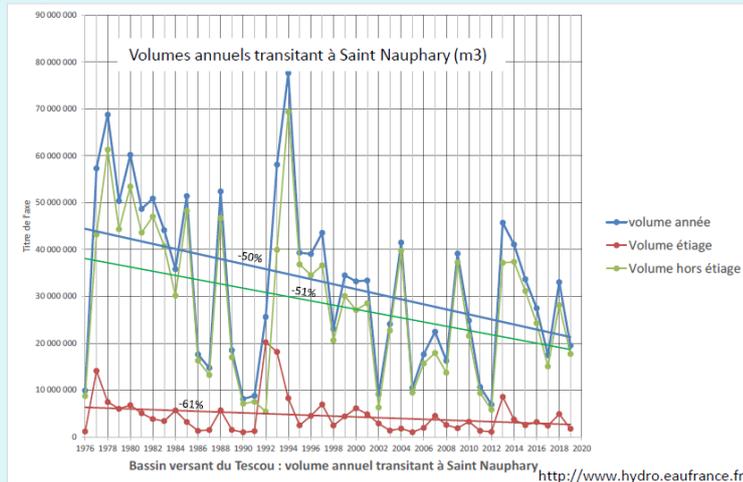
Une évaluation a été faite à partir des études et données dont on dispose pour les besoins en eau net, c'est-à-dire les besoins en eau qui selon l'instruction gouvernementale et notre charte doivent être évalués en définitive pour estimer le volume de retenue éventuelle à créer. Là, je reprends des données qui ont été consignées dans le rapport Foray qui établit que entre 1976 et actuellement il y a plus de 50 % du volume d'eau annuel qui ne coule plus à St Nauphary. C'est lié à l'augmentation de l'évapotranspiration, pas seulement des cultures mais aussi de la nature et de l'ensemble du territoire.

Scénario Agroécologie et ressources en eau Sur quelles données se base le scénario ?

Il tient compte de l'état et de l'évolution de l'hydrologie sur le Tescou :

Le développement de l'irrigation et le dérèglement climatique ont généré, d'année en année, une diminution du débit du Tescou (le débit annuel a été divisé par plus de 2 en 43 ans).

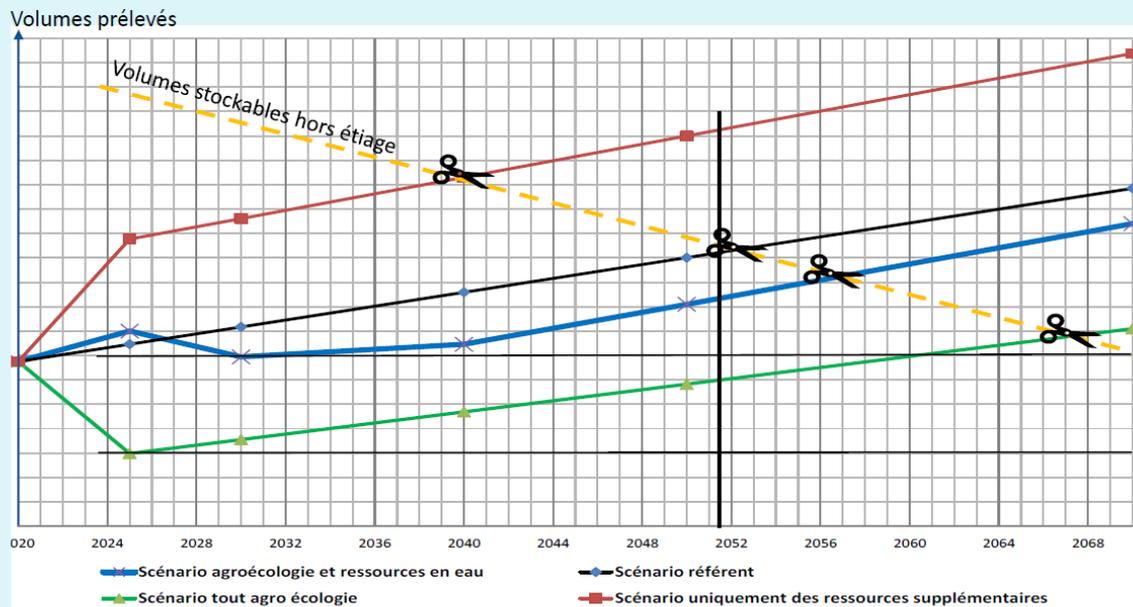
Passant statistiquement d'environ 45 millions de m³/an en 1975-76 à 22 millions de m³/an en 2018-2019.



Cette évolution est traduite en rouge sur la période d'étiage, en vert c'est en période hors étiage et en bleu c'est le total des deux.

On voit très bien sur la courbe rouge, qu'il n'y a jamais eu beaucoup d'eau sur le Tescou. Ça, tout le monde le sait, du moins tous ceux qui connaissent le Tescou. Ça baisse, c'est vrai que ça baisse mais quand on baisse beaucoup sur quelque chose ou il y a peu ça fait pas beaucoup sur l'ensemble mais par contre hors période d'étiage on s'aperçoit que la baisse est considérable. On est passé de 40 millions de m³ à moins de 20 millions de m³ et ça se poursuit et ça c'est catastrophique parce que ça va conduire à des phénomènes que l'on connaît déjà et qu'a pointé déjà l'étude Eaucéa sur la mobilisation des retenues existantes qu'on trouve aussi dans les rapports sur le Thérondel, c'est que les retenues statistiquement ont de plus en plus de mal à se remplir d'année en année et cela va s'aggraver. On va avoir un phénomène d'effet ciseaux que je vais expliquer tout à l'heure.

Scénario Agroécologie et ressources en eau un scénario parmi d'autres possibles



Tous les scénarios se valent-ils ? L'effet ciseau

Voilà, là c'est l'effet ciseau : la courbe jaune « volumes stockables hors étiages » qui est liée à la baisse de volumes qui statistiquement a été démontré chaque année il est de plus en plus difficile de remplir les retenues et donc ça, ça va se croiser avec l'évolution des prélèvements. C'est le problème essentiel, ça s'appelle l'effet ciseau c'est pour cela que j'ai mis des ciseaux et il y a plusieurs scénarios envisageables.

Il y a un scénario qui consiste à dire comme c'était dans le protocole : allez on met 475 000 m³ supplémentaires et on fait rien d'autre ou alors on considère qu'il n'y a aucun autre effet, et à ce moment-là l'effet ciseau interviendra plus vite que d'autres stratégies dans lesquelles on peut réduire les besoins d'irrigation, les besoins de prélèvement

il y a la stratégie extrême de l'autre côté qui consiste à ne rien faire mais on fait que de l'agroécologie et des mesures d'économie d'eau

il y a une autre stratégie où on ne fait rien c'est la courbe noire

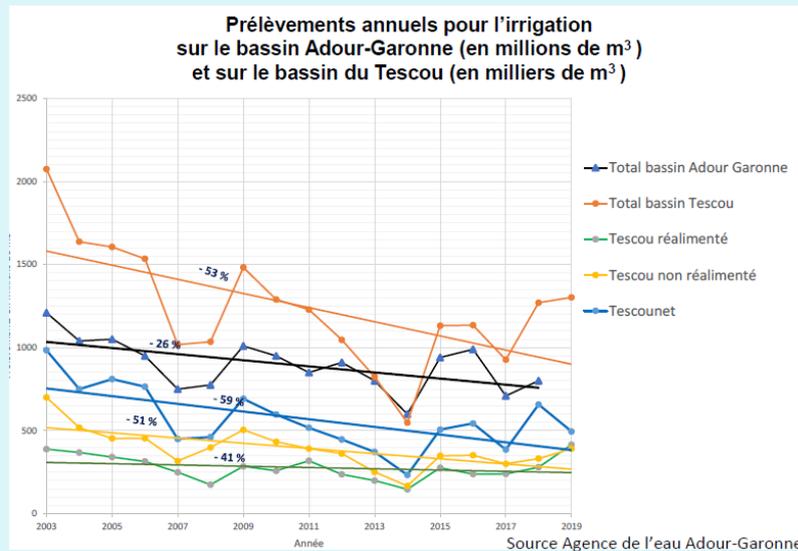
et il y a la stratégie que nous proposons que nous avons appelé « agroécologie et ressources en eau ». C'est la courbe bleue qui permet de diminuer le besoin de volumes de création de retenues.

Scénario Agroécologie et ressources en eau

Sur quelles données se base le scénario ?

Il tient compte de l'état et de l'évolution des prélèvements et des ressources actuels pour l'irrigation :

Depuis 2003, de fait, nous observons une diminution des prélèvements dans la vallée du Tescou (- 53 %), y compris sur la partie réalimentée du Tescou (- 41 %) et plus généralement dans tout le bassin Adour Garonne (- 26 %). Prélèvements passant d'environ 2 millions de m³ en 2003 à 1,5 millions de m³ maximum sur les 10 dernières années.



J'ai représenté l'évolution des prélèvements

La courbe noire ce sont les données de prélèvements de l'AEAG sur tout le bassin Adour Garonne.

Les points représentés sont dans un rapport de 1 à 1000 entre Adour Garonne et le Tescou. Si on avait fait à l'échelle on n'aurait pas vu les évolutions sur le Tescou.

Les courbes verte jaune et rouge

Rouge = total bassin

Jaune = total réalimenté

Vert = Tescou réalimenté.

On s'aperçoit qu'il y a une baisse des prélèvements même sur le Tescou réalimenté qui a suffisamment d'eau. Historiquement on voit qu'il y a une baisse des prélèvements globaux sur tout le Tescou mais aussi sur le secteur réalimenté.

On voit aussi que les variations se suivent. La valeur la plus haute c'est en 2003 partout et la valeur la plus basse c'est en 2014 partout et les courbes se suivent qui sont justement le reflet du climat. On est passé statistiquement de 2 000 000 m³ en 2003 à environ 1 500 000 qui est la

valeur maximum des 10 dernières années c'est-à-dire en 2009, depuis on a jamais atteint cette valeur des 1 500 000

Pour dire aussi qu'on a bien lu La note de l'agence de l'eau qui est une note générale sur l'ensemble du bassin Adour-Garonne et que concernant le bassin du Tescou ça ne remet pas en causes ces valeurs-là.. Évidemment il y a un niveau de précision qui peut être de +10 %

Scénario Agroécologie et ressources en eau

Sur quelles données se base le scénario ?

Il tient compte de l'état des ressources stockées mobilisables sur le bassin:
 Plus de 300 retenues stockant plus de 5,3 millions de m³ (source NOT DDT81 du 26 août 2020), dont environ 4,5 millions de m³ mobilisés ou mobilisables pour l'irrigation, soit 3 fois le maximum des prélèvements.

Volumes en m3 (colonnes de droite)	Total		PAR 2018		Autres usages	
BV Tescou non réalimenté	123	2 319 243	45	1 218 734	78	1 100 509
BV Tescounet non réalimenté	59	2 105 012	30	850 425	29	1 254 587
BV réalimenté	137	968 827	24	458 000	113	510 827
totaux	319	5 393 082	99	2 527 159	220	2 865 923
Thérondel	1	782 000	1	540 000	0	242 000

Source NOT DDT81 du 26 août 2020

Note : sur le Tescounet non réalimenté 2 retenues importantes sont à destination de loisirs (Montclar de Quercy 332.000 m3) ou multi-usage eau potable / irrigation (Gagnol 604.000 m3 dont 105.000 m3 pour l'irrigation).

Il tient compte de l'étude d'Eaucea sur les possibilités de mobilisation par mutualisation entre exploitations agricoles des retenues collinaires individuelles :

25 retenues (dont la capacité est comprise entre 30 000 et 40 000 m³) dont 10 ayant un volume cumulé potentiellement mobilisable entre 130 000 et 160 000 m³

(exclusion du PE 106)

Scénario 2			
Volume (en m ³)	Hors PAR 2016	Irrigation	Total général
TESCOU NON REALIMENTE	69 129	19 207	88 335
TESCOU REALIMENTE	38 896	9 720	48 616
TESCOUNET	35 148	24 961	60 108
Total général	143 172	53 888	197 060

Source : étude Eaucea - schéma d'organisation de la mobilisation et de la gestion de la ressource potentielle en eau dans la vallée du Tescou

On a pris les ressources les volumes qui existent sur le Tescou (chiffres DDT81). Dans le bassin il y a au total 5,3 millions m³ d'eau qui sont stockées dans 319 retenues sans compter le Thérondel. Évidemment il faut retirer le Gagnol car une partie sert à l'alimentation en eau potable et Montclar du Quercy qui sert aux loisirs pour la partie du Tescounet. Mais sur la partie du Tescou non réalimenté il y a 123 retenues qui représentent 2,3 millions de m³.

Dans l'étude sur les besoins le PAR n'a pris en compte que 1,2 millions de m³ et donc il reste un stock de 1 100 000 m³ qui est stocké un peu partout sur le bassin non réalimenté. D'autre part on tient également compte de l'étude Eaucea sur les possibilités de mobilisation par mutualisation entre exploitation agricoles des retenues collinaires. Donc ça c'est l'extrait de l'étude Eaucea, il y a 130 à 160 000 m³ mobilisables sur les 30 retenues comprises entre 30-40 000 m³. Sur la partie du Tescou non réalimenté il y a 88 000 m³ qui seraient mobilisables sur cette partie de bassin.

Scénario Agroécologie et ressources en eau

Sur quelles données se base le scénario ?

Il tient compte de l'étude de la PFAE d'Auzeville et de celle de la DDT81

Culture	Ratio mini (m3/ha)	Ratio maxi (m3/ha)	Volume mini (m3)	Part %	Volume maxi (m3)	Part %	Surface mini (ha)	Part %	Surface maxi (ha)	Part %
Mais semence	1 920	1 920	677 760	36,1%	717 260	25,4%	353	31,2%	374	17,8%
Mais ensilage	1 860	1 860	279 000	14,9%	279 000	9,9%	150	13,3%	150	7,1%
Mais doux/Pop	1 950	1 950	51 720	2,8%	54 600	1,9%	27	2,3%	28	1,3%
Mais gain et soja	1 320	2 070	554 400	29,6%	869 400	30,7%	420	37,2%	420	20,0%
Tournesol semence		600			9 000	0,3%			15	0,7%
Colza/luzerne semence		600			368 400	13,0%			614	29,2%
Soja seul	1 320	1 320	161 040	8,6%	161 040	5,7%	122	10,8%	122	5,8%
Colza/Fetouque		600			30 000	1,1%			50	2,4%
Securisation		600			99 000	3,5%			165	7,9%
marachage	3 500	3 500	57 750	3,1%	57 750	2,0%	17	1,5%	17	0,8%
Cultures pérennes	1 860	1 950	26 040	1,4%	27 300	1,0%	14	1,2%	14	0,7%
Serres	13 000	13 000	17 550	0,9%	17 550	0,6%	1	0,1%	1	0,1%
ail		600			51 000	1,8%			85	4,0%
Fruitiers	1 860	1 950	49 860	2,7%	87 750	3,1%	27	2,4%	45	2,1%
Total besoin des cultures	1 659	1 348	1 875 120	100,0%	2 829 050	100,0%	1 130	100,0%	2 099	100,0%
Besoin en eau des animaux			69 089		69 089					
Total besoins cultures et animaux			1 944 209		2 898 139					
Dont grandes cultures	1 609	1 404	1 723 920	91,9%	2 488 700	88,0%	1 072	94,8%	1 773	84,4%
Dont part Mais et semences	1 646	1 436	1 562 880	83,3%	2 297 660	81,2%	950	84,0%	1 601	76,2%
Dont part Mais	1 646	1 976	1 562 880	83,3%	1 920 260	67,9%	950	84,0%	972	46,3%

Le scénario intermédiaire a évalué les besoins en eau actuels et futurs entre 2 et 2,9 millions de m³

On a également pris en compte de l'étude réalisée par PFAE d'Auzeville qui a défini un scénario intermédiaire, celui qui a été retenu au cours de nos travaux et cette étude défini, j'ai arrondi, entre 2 millions et -2,9 millions de m³ des besoins en eau actuels et futurs, suite aux enquêtes.

Le maximum c'est 2,9 millions et le minimum c'est 2 millions, donc la réalité doit se situer entre les deux. La PFAE a fait un très beau travail, car c'est un travail dans lequel elle n'a pas dit « c'est telle valeur » mais « ça se situe entre telle et telle valeur ».

Pour nous ce n'est pas 2,9 millions. C'est une valeur intermédiaire parce qu'elle a supposé des sécurisations et dans la sécurisation tout le monde ne va pas se mettre à irriguer et il y a des agriculteurs qui vont faire des choix stratégiques de ne pas irriguer.

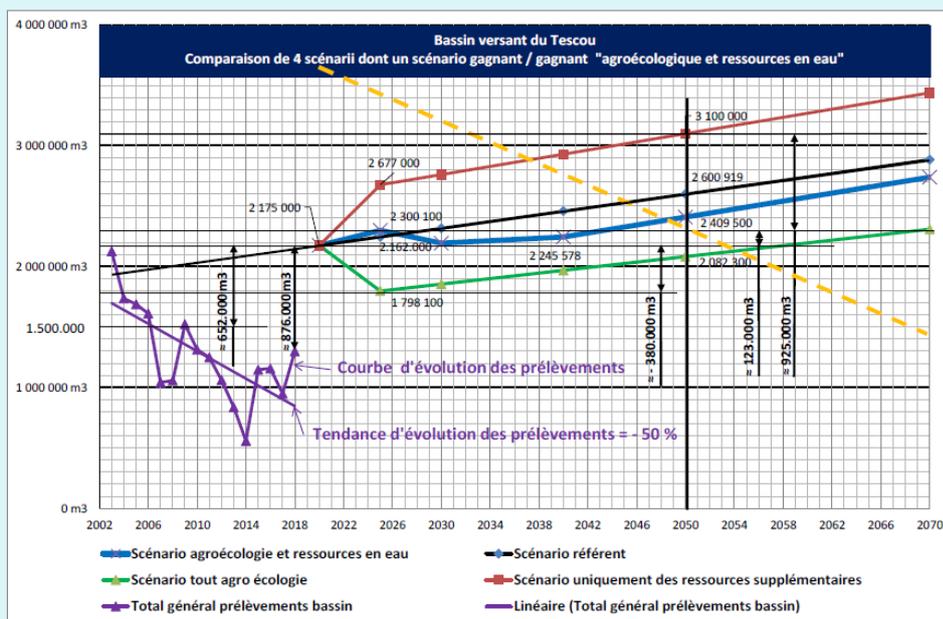
D'ailleurs on a déjà des agriculteurs qui ont des retenues et qui ont fait le choix stratégique de ne pas irriguer et qui ont abandonné l'irrigation c'est la raison pour laquelle il y a une baisse de l'irrigation constatée même sur le secteur réalimenté du Tescou.

Scénario Agroécologie et ressources en eau

Sur quelles données se base le scénario ?

Résultats sur les besoins quantitatifs

Sur la base du scénario intermédiaire de la PFAE



Ressources

complémentaires à créer

Pour l'irrigation :

- 200.000 m³

pour le Tescou amont

- 0 m³

pour le Tescounet non réalimenté

Pour le milieu :

- 125.000 m³

pour le Tescou amont

Total : 325.000 m³

pour le Tescou amont

Sur la partie gauche du graphique sont mis en regard des prélèvements actuels qui sont observés depuis 2003 (données agence de l'eau) et notre scénario qui suppose, comme l'a supposé le protocole pour lequel nous n'avons pas consenti pour les raisons suivantes qui suppose qu'il y a des besoins à 3 100 000 mais qui supposent que ces besoins vont être intégralement satisfaits par des nouvelles retenues et pas par mesures de réductions comme le demande à la fois l'instruction gouvernementale et à la fois notre charte.

Nous avons essayé de mettre en cohérence ce qui a été convenu lors de la réunion de décembre 2019 et la réalité des chiffres. Pour nous ça tient compte du réchauffement climatique et donc on a pris en compte les données de Garonne 2050 qui évalue sur 30 ans environ 20 % l'augmentation des besoins par le changement climatique, et si on les ramène à aujourd'hui, enfin à d'en 5 ans, on arrive à 2,6 millions de m³ pour de besoins dans 5 ans. Ce qui est tout à fait cohérent avec l'étude de la PFAE qui est entre 2 millions et 2,9 millions.

La stratégie qui est dans le protocole c'est de dire on va assurer ces 473 000 m³ uniquement par la création d'une nouvelle retenue et c'est pour cela qu'on n'a pas consenti. Il y a d'autres stratégies et la stratégie que l'on propose aboutit (les calculs sont détaillés dans le document qui a été envoyé) à créer des ressources complémentaires de 200 000 m³ pour le Tescou amont et 0 m³ pour le Tescounet réalimenté parce qu'il y a des retenues qui peuvent servir à réalimenter le Tescounet en particulier une retenue qui est complètement à l'amont, presque à la source du Tescounet, qui peut être remise en état et qui

peut assurer les 25 000 m³ et même plus. Et pour le milieu, pour nous 200 000 m³ c'est bien pour assurer 40 l/s à Labejeau mais 40 l/s c'est effectivement pour le milieu mais ça permet aussi d'irriguer et d'ailleurs le chiffre que je donne est cohérent avec l'enquête publique et Eaucéa sur les besoins du milieu sur la partie non réalimentée du Tescou, c'est-à-dire que les 200 000 m³ on ne les conteste pas que c'est pour assurer 40 l/s, mais on dit que sur les 200 000 m³ il y a 75 000 m³ qui servent à l'irrigation. Évidemment quand on prélève dans le Tescou c'est pas bon pour le milieu mais une partie de ces 200 000 peuvent servir à l'irrigation.

Scénario Agroécologie et ressources en eau
Résumé et suite pour un accord
Des solutions qui :
apportent de l'eau là où il en manque
sans porter atteinte aux zones humides restantes

Sobriété, efficacité :

- ✓ Donner la priorité à l'optimisation des ressources existantes (désenvasement, et mutualisation), aux systèmes performants d'irrigation ainsi qu'à tous les moyens naturels et agronomiques qui réduiront le recours à l'irrigation.

Un stockage d'eau au plus près des besoins, prioritairement à la parcelle :

- ✓ grâce à une agroécologie basée sur des sols vivants avec des solutions fondées sur les cycles de l'eau et du carbone.
- ✓ Des solutions de stockage et/ou de transfert d'eau qui ne portent pas atteinte aux dernières zones humides restantes.

La convention signée par les APNE et les représentants d'agriculteurs, de pêcheurs, etc. . en Tarn et Garonne est tout à fait dans cet esprit.

En résumé, des solutions pour apporter de l'eau là où il en manque sans porter atteinte aux zones humides restantes : voilà ce que l'on propose. En résumé c'est donner la priorité à l'optimisation des ressources existantes, au désenvasement, à la mutualisation, aux systèmes performants d'irrigation, ainsi qu'à tous les moyens naturels agroéconomiques qui réduiront le recours à l'irrigation, au stockage d'eau au plus près des besoins prioritairement à la parcelle grâce à une agroécologie, mais pas n'importe laquelle car on sait très bien qu'il y a différentes formes d'agroécologie sur des sols vivants avec des solutions fondées sur les cycles de l'eau et du carbone, des solutions de stockage, ou de transfert d'eau qui ne portent pas atteinte aux dernières zones humides restantes. La convention signée par les APNE et les représentants des agriculteurs, de pêcheurs en Tarn-et-Garonne est tout à fait dans cet esprit.

Je vous remercie de votre attention.

F CAZOTTES : Merci de votre présentation. Je souhaiterais entendre les réactions que suscite cette présentation. J'avais pensé initialement vous donner la parole tour à tour mais comme vous avez preuve d'une très bonne discipline de prise de paroles dans la 1ere partie de notre réunion je donne la parole aux participants qui souhaitent réagir sur cette présentation :

M. VIGUIER

Merci de me donner la parole. Je suis atterré de voir une telle présentation. On a mis, parole de ministre, entre 750 000 € et 1 million € à faire des études qui concluent et qui arrivent toutes aux conclusions et aux validations qu'on a faites dans le cadre de l'instance de co-construction et aujourd'hui par une étude présentée par des participants on arrive à des résultats tout autres. Si la réalité est à ce niveau-là pourquoi pas mais alors pourquoi a-t-on consacré entre 750 000 et 1 million € pour faire des études puisque de simples citoyens sont capables de nous démontrer d'autres réalités. En effet, si l'agriculture, si la gestion des sols étaient toutes aussi simples que ce qui a été présenté, je pense qu'une partie non négligeable des agriculteurs s'en serait déjà emparé en France, en Europe et dans d'autres pays. Quand on voit ce qui se passe partout j'ai du mal à croire la véracité des propos qui ont été tenus. Dans la présentation qui nous a été faite il y a beaucoup de chiffres et beaucoup de références mais à beaucoup d'endroits il manque des détails et à quelle échelle s'appliquent ces choses-là. Pour exemple, sur le bassin versant il n'y a pas les volumes en face des courbes, on est dans l'incertitude la plus totale. Moi je veux bien qu'on puisse ré-inventer toutes les règles d'écologie, d'irrigation de gestion de l'eau, mais il y a un certain nombre de choses que je n'arrive pas à comprendre. Par exemple quand on nous dit que dans les 200 000 m³ pour le milieu il y en a qui servent pour l'irrigation, je ne comprends pas. Les besoins pour le soutien d'étiage, c'est le soutien d'étiage. L'irrigation est une autre ligne à moins que l'agence de l'eau mente à tout le monde , mais ça j'ai du mal à le croire.

M. VINCENT

Je suis parti sur le texte que l'on a reçu et j'ai vu qu'il fallait être concis. C'est un procédé e qui est assez connu : on avance des théories et des opinions, on en fait des actions, on essaye d'en faire des vérités, on cherche des documents qui vont dans le ce sens en les tordant et on conclue que c'est la vérité et qu'il faut y adhérer. Ce sont des procédés qui sont souvent utilisés quels que soient les sujets, cela s'appelle un biais de confirmation et on cherche tout le temps à mettre en avant tout ce qui nous va bien.

J'ai regardé la première page. Il suffit de lire tout cela et on sait ce qui va être décliné par la suite. On a pratiquement que des opinions

le modèle agricole intensif n'est pas supportable, ça devient une vérité mais je ne sais pas pourquoi.

La mondialisation systématique est un échec mais je pense qu'on a tous des téléphones portables et qu'on en est bien contents.

La vocation exportatrice est mise en opposition avec les besoins alimentaires de base qui ne sont pas satisfaits en France.

Chaque fois ce sont des visions très simples très simplificatrices d'une réalité qui est énormément plus complexe que cela.

L'augmentation du rendement coûte cher, des derniers quintaux, ça je peux y aller mais je ne suis pas complètement sûr pour tout mais cela aussi permet de consommer moins de terre et pourquoi cela n'est pas mentionné ?

Je n'ai pas le même logiciel de pensée et j'accepte que vous en ayez un autre. Mais je pourrai écrire complètement l'inverse de ce que vous écrivez, ça serait très facile et je trouverai chaque fois des cas pour vous le démontrer.

Les retenues d'eau de faible profondeur : vous parlez d'une étude de la CACG. Je suis allé la lire car cela me tracassait, même si je peux partager ce qui est écrit mais la CACG n'a pas du tout écrit cela car il s'agit de 2 lacs de Vendée qui n'ont aucun rapport avec les lacs que l'on peut trouver sur la vallée du Tescou. Ce sont les lacs de Oumes et St Pierre le Vieux. Vous avez dû le voir et ils n'ont pas écrit ce que vous avez écrit : « *l'augmentation de l'offre en eau crée un cercle vicieux par une augmentation de la dépendance à l'eau* » je pense que vous parlez de la Bretagne qui ont beaucoup d'eau et qui sont très dépendants à l'eau. C'est sûrement cela.

« *plutôt que de chercher vainement à adapter la terre selon notre volonté à coup d'engrais* » : ce sont des poncifs que l'on entend tout le temps.

Quand vous dites également « qu'il faut une amélioration par le producteur », je veux bien, mais il y a aussi l'intervention des techniciens qu'ils soient de la chambre d'agriculture ou de l'ADEAR, l'intervention des instituts techniques, l'intervention des semenciers, de la génétique et l'intervention aussi de la chimie, qui ont permis à ce que chacun puisse avoir à manger à un prix peu élevé et de moins en moins cher. C'est pour cela que l'Europe finance et aide les agriculteurs à produire à ces prix-là.

Quand vous parlez du modèle conventionnel, définissez-moi le modèle conventionnel. Pour moi, le modèle conventionnel est ce qui a été utilisé, il était bio il y a 100 ans et puis il a évolué et il continue à évoluer et va évoluer encore.

Je ne vais pas reprendre ce que disait Laurent Viguié : pourquoi tous les agriculteurs (ou alors ils sont cons comme des balais, excusez le terme) n'optent pas pour toutes ces solutions miracles qui sont proposées. Je pense qu'elles ne sont pas à rejeter, mais cela doit se faire très lentement pour ce qui est utile et les agriculteurs sauront faire le tri entre ce qui est important et ce qui ne l'est pas. On voit que ça évolue et si on regarde ce qui s'est passé entre mon grand-père, mon père et mes successeurs on verra que l'on ne cultive pas du tout de la même façon. Je ne relèverai pas toutes les inexactitudes, car on en fait tous, je ne vais pas revenir là-dessus.

Sur le financement j'ai été assez étonné de voir que vous avez mal compris et que les aides iraient plutôt à ceux qui pensent comme vous, Je me dis que je suis heureux que vous ne soyez pas à la tête d'un gouvernement car on passerait tous dans un entonnoir. Pour moi il faut qu'il ait une multiplicité des méthodes, une façon de voir qui peut être différente. Être en mono pensée n'améliore pas les choses et ce qui est bon d'un côté peut être pris par l'autre côté, mais on n'imposera pas les choses. Travailler en imposant des choses, il y a des pays qui ont essayé de le faire et cela a toujours été un échec.

J'ai été beaucoup trop long, je le sais mais je n'ai dit que la moitié de ce que j'avais à dire.

Mme PUIBASSET :

Bonjour.

Je vais rester sur la forme. Cela a été dit plusieurs fois et cela a été dit devant Madame, la secrétaire d'État, M. Pince a rappelé que si cette proposition avait été faite c'est parce que aucune autre n'avait été avancée, or, je l'avais bien noté dans sa littérature, il y a quand même des références aux fiches actions et lui-même fait référence en début de son diaporama aux fiches actions. Donc il s'est néanmoins passé des choses.

Ensuite, je reviendrai sur les postulats de base de ce travail, à savoir ce que j'appellerais la modestie. On a tous signé qu'on ne remettrait pas en cause les éléments techniques fournis par les services spécialisés, parce qu'on est citoyen lambda, on peut être plus ou moins éclairé sur certains aspects mais que a priori, à moins de remplacer à la fois les services de la DREAL, de météo France, de l'agence de l'eau, de la DDT que chacun reste un petit peu modeste.

L'autre point dans les postulats de base, c'est le respect des règles qu'on avait conçues, posées ensemble et notamment l'aspect de co-construction. Pour mémoire je vous rappellerai que la proposition qui avait été construite avec un certain nombre d'acteurs concernant les Festayres de Sivens n'a pas été adoubée dans le cadre du PTGE. Et là, je suis désolée, mais ce projet dit alternatif peut être co-construit avec certaines organisations, en tout cas adoubée par certaines organisations t été élaboré dans ce cadre-là. Ce n'est donc pas de la co-construction. Moi je veux bien on pose des règles et on s'en exonère quand elles nous gênent un peu, ; on n'est pas près d'avancer dans ce genre de configuration Donc ça, ça me gêne beaucoup et en plus ça me rappelle la cour d'école : on joue tous aux billes, on a tous posé les règles, il y en a un qui perd les billes et il va chouiner auprès de la maîtresse parce qu'il faudrait changer les règles parce qu'il voudrait récupérer ses billes.

J'ai une question car j'ai du mal à comprendre. Si j'ai bien compris la dernière diapo préconise de créer des retenues individuelles et de multiplier le nombre des retenues individuelles, ou alors j'ai raté un épisode et j'ai mal lu.

M. BOURDONCLE :

Ce scénario est quelque chose que l'on propose à discuter. Effectivement si cela n'a pas été confronté avec tous les acteurs parce que tout le monde ne s'y est pas inscrit pour le co-construire et bien ça reste à faire. Je veux dire qu'on est à l'écoute des autres propositions et tout ce que vous avez dit qui est discutable bien sur ce qu'on prend comme données c'est discutable, de la même façon que les autres choses sont discutables .

Je vous rappelle quand même que tout ce que l'on avance tient compte des études qui ont été faites et qu'il n'y a aucun mépris, au contraire on a toujours validé la qualité des études. Donc vous voyez que nous sommes vraiment dans l'idée de continuer pas de recommencer ce qui a déjà été fait. Il ne faut pas nous accuser de vouloir être meilleurs que les techniciens. On se base sur eux comme tout le monde pour faire des propositions différentes

La co-construction : commençons-la !

Aujourd'hui, on a peut-être pour la première fois un débat (il y a eu des tentatives de débats) pour le modèle agricole pour dire d'un côté cette façon de faire là semble la plus porteuse d'avenir. Quelqu'un d'autre dit « il ne faut pas non plus mettre tous nos œufs dans le même panier, il n'y a

pas qu'une seule solution pour l'agriculture ». OK continuons à débattre de cela pour la solution agricole.

Sur les solutions eau, on a un débat et on remet la solution qu'on propose dans un contexte plus large présentée par Axelle Patureau. Il ne s'agit pas seulement de créer des ressources en eau il s'agit aussi de voir ce qu'il y a de mieux pour tous les agriculteurs et pour les habitants de la vallée. C'est tout à fait possible et c'est ce que nous proposons

M. FORGEOT :

Je suis un petit peu chagrin des réactions que j'ai entendues là parce qu'on a entendu des agriculteurs qui nous reprochaient d'aller sur des grands poncifs sans argumenter. Or tout ce qui vous a été présenté là est bâti sur des études qui ont été discutées lors des réunions, et validées. Tout est basé sur ces études-là.

J'entendais M. Viguier qui parlait de « cons ». Vous savez on est toujours le con d'un autre. Moi ce que j'aurais aimé c'est que vous nous donniez des arguments. Vous avez beaucoup critiqué ce qui était fait là mais donnez nous des arguments basés sur des faits, sur des études, donnez-nous tout cela. Vous avez vous aussi annoncé des grands poncifs. Si vous voulez qu'on avance, il est nécessaire d'avancer sur des arguments qui sont posés et partagés. Ce qu'on vous a donné là ce sont des études partagées. Je ne sais pas, mais est ce que vous voulez véritablement avancer pour avoir une plus grande sécurité dans votre métier ou alors est ce que vous voulez avancer sur votre vélo le nez dans le guidon sans essayer de réfléchir. Tout à l'heure M. Viguier disait « *les agriculteurs sont vraiment cons* » (ce sont vos mots et pas du tout les miens) parce qu'ils ne choisissent pas cette méthode. Laissez-moi vous dire qu'aujourd'hui de plus en plus d'agriculteurs choisissent cette méthode et moi-même j'en ai connu qui ont choisi de changer, de sortir de leur vélo, de sortir le nez du guidon, de penser autrement de faire autrement et si vous allez les voir aujourd'hui, parce qu'ils sont faits ça depuis longtemps, ils sont vous dire j'ai enfin retrouvé le bonheur d'être agriculteur. Ne croyez pas que tout le monde fait comme vous. Pas du tout il y a des gens qui cherchent à sortir de ce couloir infernal qui est l'agriculture conventionnelle d'aujourd'hui.

M. LION

Excusez-moi M. Forgeot mais ça me gêne ce que vous venez de dire là. D'abord parce que, ce qu'a dit M. Vincens, je le partage pour partie. Dans ce document il y a des choses qui ne sont pas avérées et qui effectivement sont des positions de principe, il y a en a un certain nombre. On a le droit d'avoir des opinions, vous avez le droit de les penser mais moi je fais une différence entre les opinions et les faits.

Il y a dans ce document beaucoup d'opinions, il y a aussi des données. Mais il y a les deux. Je pense qu'il faut accepter que des gens soient sensibles au fait qu'ils font la différence entre les deux choses et je pense que c'est ce qu'a fait M. Vincens et la plupart des choses qu'il a dites je suis d'accord.

J'entends ici beaucoup de leçons sur l'agroécologie qui semble dire il y a un groupe de gens qui parle de l'agroécologie, qui sont les porteurs de cette chose-là et puis il y a le reste du monde, et notamment visiblement les agriculteurs du Tescou, qui ne sauraient pas ce que c'est, qui ne pratiqueraient pas, qui n'auraient pas de connaissance ou qui le refuseraient. Ça aussi ça me

choque, parce que ce n'est pas la réalité. En tant qu'acteur de politique publique, au contact de beaucoup d'acteurs du monde agricole, moi je vois plein de gens qui sont en transition, qui cherchent, qui sont plus ou moins avancés. Je pense que personne n'est détenteur de ce sujet et personne n'a à faire de leçon à personne là-dessus. Cela me paraît indélicat d'envoyer les choses telles qu'elles, d'autant plus que l'étude de la plateforme qu'on a faite, vous l'avez tous validée. Vous dites on reconnaît ce qui a été fait or la PFAE a constaté des situations de pratiques qui étaient justement très très diversifiées et intégraient pas mal de gens qui étaient en recherche ou dans ces dynamiques-là. Donc je crois qu'il faut garder une honnêteté dans nos propos et je trouve que la façon de se renvoyer la balle en s'accusant d'être ceci ou cela, ne me semble pas une façon de créer un climat de discussion.

M. LAMBERTO

J'entends leur proposition. Mais du non labour, j'en fais depuis 15 ans. Je sais comment ça marche sur une bonne partie de la propriété. Quand il n'a pas plu pendant trois mois, les terres sont sèches.

Bizarrement, Il a constaté que cette année les premiers canons d'irrigation qui fonctionnaient depuis le 10 avril étaient ceux des exploitations Bio qui arrosaient. Je ne sais pas si c'est normal d'arroser au 10 avril. Et derrière, si tout ce qui a été proposé marchait je pense qu'il y en a pas mal qui n'aurait pas été double actif pour vivre de l'agriculture

M. SOLACROUP souhaite poser trois questions sur ce qui vient d'être présenté pour revenir sur des éléments factuels :

- Sur la diapo n°3 où on parle des données, il y a un tableau qui parle du réservoir utile, je voudrais savoir quelles sont les références scientifiques qui permettent de faire ressortir ce tableau et sur quelle publication il s'appuie ? Nous avons nous-mêmes posé les questions à Agr'Eau que nous finançons et nous attendons le retour pour savoir sur quelles publications on s'appuie pour avancer ces données.
- J'ai vu dans le chat où il était dit que ce scénario alternatif était finalement le seul scénario agricole qui avait pu être présenté et qu'il n'y en avait pas d'autre. La question que je pose est la suivante : il est écrit dans le projet de protocole « une synthèse des différents travaux dont ceux de la plate-forme », C'est quoi ? La question est qu'est-ce que cela représente pour vous ? comment sont considérés ces éléments ?
- Dans votre dernière diapositive il est fait référence au protocole du département Tarn-et-Garonne : Pourquoi ce protocole est plus intéressant, qu'a-t-il de mieux et qu'apporte-t-il de plus comme garanties par rapport à tous les travaux qui sont issues de ce projet de territoire et qui ressortent dans le projet de protocole ? Je souhaite bien comprendre les tenants et les aboutissants.

2:07:45

M. PINCE

Je veux bien répondre.

La diapositive 3 est une illustration car c'est un « truc » qui fait un peu de communication. C'est parlant mais bien sur il y a bien d'autres éléments et bien d'autres pas seulement études mais aussi pratiques qui vont dans ce sens-là. Et même sur la vallée de Tescou, nous connaissons des agriculteurs qui ont réduit très fortement l'utilisation de leur retenue et ils ont même été identifiés dans l'étude d'Eaucea, comme ayant divisé par 2 l'utilisation de leurs retenues et qui peuvent réalimenter le Tescou.

Effectivement il y a des gens qui ont commencé, même sur le Tescou – il n'y a pas qu'ailleurs- à changer leurs pratiques, effectivement. Sur ce graphique, attention ! Nous avons lu la note technique de la PFAE (*ndlr document joint à l'invitation à cette réunion*). Elle est très intéressante. On ne confond pas réserve utile et ce qu'il y a d'eau dans cette réserve utile. Il n'est pas fait la différence entre le besoin d'eau de la plante et la réserve utile parce que sinon quand on a du mycorhize on renvoie de l'eau et c'est moins 800 m³. Donc ça voudrait dire qu'on redonnerait de l'eau. Non, on ne fait pas cette différence-là, On évalue selon des critères de la PFAE avec des critères climatiques et tout ça. La question est que la PFAE a dit qu'ils prenaient 50 % de réserve utile, Ils ont fait des simulations sur 50 ; 100 ou 150. Ils ont pris une référence à 50 sur les coteaux parce que c'est l'endroit le plus défavorisé, mais sur le fond de vallée c'est pas 50 qu'il y a c'est au moins 100 et peut être 150. Et si vous regardez la simulation faite par la PFAE, vous voyez déjà qu'il y a besoin de beaucoup moins d'eau parce que les sols sont plus profonds et que la réserve utile est plus importante. Et si on utilise l'agro-écologie avec des variétés qui sont adaptées,...il faut faire du stress hydrique car ces plantes-là il faut qu'elles s'enracinent et qu'elles aillent chercher l'eau assez profondément car l'eau elle est stockée sur des strates et avec des haies, des arbres et tout ça qui permet de remonter de l'eau plus profondément, et bien on arrive à réduire. On n'a pas pris des chiffres énormes. On peut avoir des chiffres bien plus élevés que ça mais on a fait sur la durée, pas sur 2 ans ou 3 ans. On arrive à réduire les besoins sur la durée de 22 %. On a pris une hypothèse de compensation liée au réchauffement climatique sachant que si on fait de mesures agro-écologiques basées sur des sols vivants les premiers gains sont les premières années et par la suite les gains sont beaucoup moins importants et sont beaucoup sur le long terme. C'est évidemment une illustration mais il y a bien d'autres données

On est en train de fabriquer toute une bibliographie de références, pas d'études, de mises en pratique.

F. CAZOTTES invite F. SOLACROUP à rappeler la 2ème question qu'il a posé.

F. SOLACROUP :

La 2^e question est relative au fait de dire que ce scénario alternatif était en fait le seul scénario qui avait été mis sur la table. Je posais la question de ce qui avait été résumé et synthétisé dans le projet de protocole qui reprend plein d'éléments sur l'agro-écologie, sur la mutualisation, sur les zones humides,...Comment étaient considérés ces éléments-là s'ils ne constituent pas un scénario ?

Et ma 3^e question était en quoi le protocole du département 82 qui a été mis en avant apporte plus de garanties que le travail qui a été réalisé depuis plusieurs mois et plusieurs années sur le Tescou ?

M. PINCE

Sur le scénario, le scénario agricole on ne remet pas le scénario agricole en cause, Nous ne parlons pas de scénario agricole. On a convenu d'un scénario agricole intermédiaire, on ne le remet pas en cause. Nous nous parlons du scénario de PTGE, conformément à l'instruction ministérielle et conformément au guide. Le scénario agricole a permis de déterminer des besoins. Maintenant il faut savoir comment on satisfait ces besoins et là l'instruction et la charte disent bien qu'il y a une hiérarchie d'évaluation de ces besoins. La mise en œuvre se fera concomitamment. Vous savez qu'on discute sur l'entente sur l'eau dans le cadre du groupe informel. On se méprend sur ce que l'on dit souvent. Il y a une hiérarchie dans l'évaluation, c'est-à-dire on évalue d'abord les possibilités d'économies pour assurer ces besoins et après on regarde le résiduel. Et après, une fois évalué le résiduel, l'ensemble de mesures qu'on a prises, qu'on a évaluées évidemment on les met en œuvre concomitamment. Il faut bien comprendre le sens de ce qui est écrit dans l'instruction gouvernementale et le sens de ce qui est écrit dans la charte. Pour nous il n'y a pas de contradiction et le scénario de PTGE, normalement dans le guide IRSTEA il est demandé de comparer plusieurs scénarios mais pour le moment je n'en connais qu'un, celui qu'on présente. Qu'on nous présente d'autres scénarios, mais je n'en connais pas

M. LION

Excusez-moi. Je suis obligé d'intervenir. Je ne trouve pas que c'est un scénario ce que vous présentez. Vous formulez un raisonnement sur le niveau de besoin.

Nous sommes tous en train de discuter autour de ce raisonnement. Dans ce document il y a 2 choses. Il y a pour moi beaucoup des choses qui sont des rappels, et cela a été dit par M. Bourdoncle, il y a des fiches actions qu'on avait écrites. Et je trouve que c'est assez maladroit de présenter ces travaux qui ont été des travaux collectifs comme étant un scénario spécifique proposé par une catégorie d'acteurs, parce que du coup ça crée un malaise parce qu'on a l'impression que vous rejetez le fait que cela a été co-construit ensemble et vous dites que c'est « notre » scénario et que vous niez ce qui a été fait avant. Moi je vous dis ce que ressentent les gens. Écoutez-le, entendez-le. C'est important : il faut l'entendre

Les fiches actions ont été écrites. On a travaillé longtemps. l'agro-écologie on l'a déjà écrit dans les fiches actions. On les a écrites ensemble. Les acteurs ont déjà acté l'agroécologie dans les fiches actions et là vous nous dites « on vous propose un scénario agro-écologique » soi-disant parce que les acteurs n'en veulent pas. Mais les acteurs ont déjà acté l'agro-écologie, c'est dans les fiches actions

Donc je pense qu'il y a une ambiguïté.

Du coup, ce que je constate dans ce document c'est qu'il est surtout conçu pour faire que le volume de besoin soit en dessous d'un certain niveau qui permettrait d'imaginer que soit possible la construction d'un barrage en amont de Sivens. Le raisonnement est donc construit à charge pour ça. Je pense que là on a une difficulté. S'il y a débat à ce niveau, et bien il faut débattre de cette chose mais je pense qu'il ne faut pas mélanger une logique de scénario global sur lequel tout

le monde a travaillé et sur lequel tout le monde a jeté des bases et un désaccord, qu'on peut admettre sur quelque chose qui est un volume de ressources à créer et sur lequel on discute à 200 000 m³ de ce qui est possible. C'est rien du tout, c'est l'épaisseur du trait dans un volume global et effectivement présenter les données dans telle ou telle perspective fait qu'on va monter ou descendre la barre et c'est ce qu'on est en train de faire !

2:17:10 M. PINCE

Et bien commençons par le premier point de l'instruction gouvernementale, faisons un diagnostic, parce qu'il n'est toujours pas fait, dans lequel il y a l'évaluation des besoins actuels et de leur évolution. Pour le moment ce n'est pas fait, je suis désolé ! Où est ce diagnostic ?

2:17:30 F CAZOTTES : excusez-moi. Il y avait une 3^e question sur le scénario du 82. En quoi ce scénario du Tarn et Garonne qui a été signé peu avant l'intervention de Mme Abba du 29 mars présente-t-il des avantages comparatifs supérieurs à ceux qu'on a pu imaginer jusqu'en décembre dernier au sein du PTGE Tescou ?

2:17:53 M. PINCE

Ce n'est pas l'idéal, bien sûr. C'est un compromis, c'est clair. Mais les points avancés c'est que :

1-ce n'est pas multiplier les retenues car ce n'est pas dans l'intérêt des agriculteurs, parce que plus on multiplie les retenues et le volume stocké, plus on va avoir des problèmes de remplissage, je l'ai expliqué tout à l'heure. C'est l'effet ciseau. La convention ce n'est pas multiplier des retenues, c'est créer des retenues de substitution pour les gens qui prélèvent dans le Tescou ou dans la rivière. Ce n'est pas forcément dans le Tescou, ce peut être dans d'autres rivières.

2-que ces retenues qui viennent en substitution ne soient pas sur des zones humides, c'est déjà bien, qu'elles ne soient pas sur des cours d'eau, c'est déjà bien. Ensuite comme elles sont remplies en période d'étiage, on ne renvoie pas de l'eau dans la rivière, et puis après on pompe, car ça c'est considérer la rivière comme un caniveau et ça c'est pas très bon pour les rivières. Une fois que l'eau est stockée dans la retenue, même si ce n'est pas l'idéal parce qu'avec le réchauffement climatique on va avoir des problèmes de cyanobactéries,...c'est sur il va y avoir des problèmes et ce n'est pas la solution idéale. Si vous voulez nous faire dire que c'est un truc qu'on défend : NON !, c'est un compromis. Pour nous c'est un bon compromis, voilà c'est tout.

2:19:26 M. SOLACROUP

Je réponds sur ce point. Dans la réponse précédente, vous dites» ce n'est pas un scénario agricole c'est un scénario PTGE qu'il faut imaginer et la réponse pour le protocole du 82 vous me faites une réponse uniquement sur les retenues mais pas sur un protocole global. Très franchement, j'ai du mal à comprendre les arguments qui sont utilisés ou dans un sens ou dans un autre en fonction de la conclusion à laquelle on veut arriver. Je suis désolé mais ça me pose une vraie question sur la façon de faire

2:19:57 Monsieur BOURDONCLE

Effectivement comme le signale M. Lion on est bien obligé de reconnaître qu'il y a deux parties dans la présentation du scénario comme tout ce qui se fait depuis le début dans le projet de territoire a savoir qu'il y a quand même une partie qui est un clivage qui subsiste suite au conflit qu'il y a eu sur le fait qu'il y ait ou non une retenue sur Sivens et effectivement on peut penser que les travaux faits par les uns ou par les autres sont faits dans l'orientation d'arriver à un résultat ou à un autre par rapport à la possibilité de réaliser une retenue. C'est pas que je le trouve intéressant, je trouve que c'est même ce qui empêche que le scénario avance aussi vite qu'il devrait arriver. Comme je l'ai dit l'autre jour en présence de Mme ABBA, les projets de territoire ça marche bien quand ils sont faits en amont d'une décision structurelle, s'ils arrivent après un conflit et bien on en paie encore les conséquences.

Sur la deuxième partie de ce que dit M. Lion et que d'autres ont dit : attention. Il ne s'agit pas d'opposer (parce qu'on dit « nous, il faudrait faire ça, ce serait bien de faire de l'agro-écologie, ce serait de faire de l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs ») on se l'approprie pas mais on le met dans le paquet. Moi je suis absolument opposé à ce que ce qui est proposé par les uns soit opposé à ce que proposent les autres, on est dans la co-construction. Tant mieux s'il y a déjà de l'agro-écologie et il y en a déjà dans la vallée, tant mieux si ce qu'on propose d'avoir une orientation qui favorise le plus grand nombre d'agriculteurs, tant mieux si c'est partagé, on ne cherche que des points de connexion, on ne cherche pas des points de divergence.

On en a assez de cette question de retenue à Sivens

F. CAZOTTES : M. Bourdoncle, s'il vous plaît, demandez la parole, ne la prenez pas.

2:21:50 M. PEZOUS

Ce que je voulais dire c'est que ce qui a été signé, mais d'autres aussi bien que moi le savent, mais cela a été un peu déformé, ce qui a été signé en Tarn-et-Garonne, il y a un point qui a été oublié c'est que dans la mesure où il n'y a pas de possibilité d'irrigation collective la possibilité de créer des retenues de moindre importance conformément à la réglementation, mais l'objectif n'est pas de multiplier les retenues, c'est uniquement de pallier au fait que l'irrigation n'est pas toujours possible dans un cadre collectif c'est la première lettre de la convention me semble-t-il. Je voulais apporter cette précision.

2:22:43 Mme BERLY

Je vais être obligée de vous quitter car cela fait 2 heures que je suis là. Autant j'ai aimé la première partie autant j'ai l'impression que l'on retourne encore en arrière et j'aimerais savoir quand est-ce qu'on va commencer des actions. L'agro-écologie, on en a parlé, on a parlé de tout, Les retenues collinaires dans le Tarn-et-Garonne, pour l'instant il n'y en a aucune, il n'y en a pas encore dans le budget 2021, qu'on a voté il n'y a pas longtemps (je suis conseillère départementale)

Je vous quitte. Je suis désolé de ce qu'il se passe, on a l'impression que l'on revient 4 ou 5 ans en arrière quand on a commencé le travail. Autant je suis d'accord pour faire les études sur la zone humide autant recommencer encore ce dialogue pour savoir si oui ou non on a besoin d'une

retenue, c'est un peu gros de nous embarquer ans de nouvelles études. Je crois que nous avons tous été d'accord pour faire une nouvelle retenue, mais je vois qu'on revient en arrière. On verra bien ce qu'il se passera. Je vous souhaite une bonne fin de réunion, Je suis obligée d'aller ailleurs.

2:23:44 F. CAZOTTES : Merci Mme Berly de votre patience.

À ce stade je voudrais commencer à faire une synthèse de tout ce que j'entends.

2:24:00 Mme LHERM

Très rapidement, mais quand même je vous avoue que chacune de ses réunions est une découverte. J'en reviendrai à des choses tout à fait basiques et plutôt organisationnelles sachant que les techniciens sont là autour pour amener le débat technique. Je ne m'aventurerai pas là-dedans.

Par contre, je reviendrai sur les dépenses qui ont été faites pour arriver donc au stade ou nous en sommes, la quantité d'études, le coût des études. Je vous rappelle, et je vais vous donner un petit avis personnel. Régulièrement sur un hebdomadaire tarnais, je suis interpellée sur le courrier des lecteurs, critiquée et c'est à la limite de la décence, par un des membres du collectif du Testet (je n'ai jamais répondu et je ne répondrai jamais) mais par contre quand on me critique parce que le coût des études est exorbitant, qu'on me rappelle la responsabilité, en me disant qu'il faudrait maintenant agir. Je vous dis, vous qui êtes dans cette association, c'est vous qu'on rappelle, ce n'est pas moi. Moi, aujourd'hui et comme l'ensemble de mes collègues, on a travaillé collectivement et je salue la qualité de tous ces travaux. On a fait ce qu'il fallait faire, certes après de tels évènements mais remettre toujours en question tous les éléments et notamment en ce moment on essaye de faire du retro-pédalage, je crois qu'il faut faire très attention.

Mme BLANDEL a fait état de cantines en transition. Effectivement, c'est un bon sujet, c'est un excellent sujet sauf qu'il va falloir produire des légumes et il faudra un tout petit peu d'eau Je vous rappelle les derniers évènements climatiques Il y a eu des gelés et nous n'aurons pas de fruits cet été et il faudra les importer. Il y a aussi plusieurs hypothèses possibles pour se protéger des gelés qui vont devenir de plus en plus fréquentes en raison du changement climatique et des écarts de température. Il y a aussi une hypothèse qui pourrait être la pulvérisation. Je pense qu'il faudra être responsable. On ne pourra pas dépenser de l'eau de manière inconsciente mais on va avoir besoin d'eau. Soyons responsables, j'en appelle à la responsabilité de tous.

2:26:56 M. VIGUIER

Juste un point pour rappeler que le Tescou amont est éventuellement une des solutions EAU pour satisfaire l'intégralité des besoins. C'est une des solutions, il y a d'autres solutions qui existent et cela m'attriste que l'on passe nos journées à ne parler que d'une chose et à revenir que là et à se centraliser et à se focaliser que sur ce point-là. Il y a d'autres solutions qui existent aussi et qui ont été validées pour amener de l'eau dans la vallée.

2:27:33 Mme BLANDEL

Effectivement et nous ne demandons pas mieux que les sites qui avaient été identifiés possibles. Je rappelle il y a le Verdet et Bédière. Autour de ces sites il existe peut-être des zones humides à préserver et donc voilà il n'y a pas que des ZH au Testet.

C'est difficile car quand on parle de scénario global on nous reproche de ne pas être compétent et ci et là. Quand on parle des choses auxquelles on a participé dans les commissions Eau avec tous les acteurs et que effectivement, nous pour les 473 000 m³ il faut pour nous appliquer la charte et l'instruction gouvernementale, c'est-à-dire que pour couvrir les besoins il faut d'abord avoir évalué la réduction de ces besoins et pour cela il faut avoir recours à des techniques agronomiques appropriées. Ça ce sont, comment dirais-je, des préconisations autour des discussions qu'il y a l'agence de l'eau. C'est aussi le recours à l'optimisation des retenues existantes et il existe des retenues qui n'ont pas été prises dans le PAR 2018 comme cela a été dit dans l'étude de la DDT. C'est aussi par des systèmes d'irrigation performants avant d'évaluer le volume nécessaire par des nouvelles réserves de stockage qui pour nous doivent être au plus près des besoins pour éviter de devoir augmenter le volume car sinon il faut rajouter un ratio de +25 % pour l'efficacité de l'eau qu'on amène au plus près des besoins.

On est dans un désaccord, c'est clair Mme Abba nous a proposé, et nous on la demande, une médiation. Ce n'est plus possible d'entendre ce discours qui n'est comment dire... **On est en désaccord, c'est clair !**

2:30:11 M. ROBERT PFAE

Juste pour repositionner par rapport à ce qui a été dit. Les calculs des besoins que nous avons faits ont été basés uniquement sur des outils publics et des données publiques validées. Il y a plusieurs façons de calculer un besoin hydrique pour une culture, il y a notamment 2 modèles de calcul de besoin hydrique en Europe : le Biljoux et le Bruand. Le choix s'est porté sur le Biljoux car il est plus simple. C'est un modèle de calcul à base de la texture, c'est quelque chose qui est hyper référencé en France en France depuis plus de 40 ans. En effet, aujourd'hui il y a toutes les questions notamment sur la densité des sols qui rentrent, la micro et macroporosité, le réservoir utilisable, la matière organique. Nous avons testé ces outils a posteriori il n'y a pas forcément de gros écarts. Dans les calculs que l'on a en partant d'une réserve hydrique chargée, on a vraiment optimisé à fond, fond, fond. Les pratiques agroécologiques ont été prises en compte dans nos calculs des besoins par culture.

Pour vous donner un exemple concret pour chaque réserve hydrique, sur le terrain on part d'une réserve hydrique chargée. Si vous prenez une année comme cette année, le bilan hydrique avec ou sans couvert c'est plus compliqué.

Sur la matière organique. Je vais revenir sur toutes les études qui sont notamment issues de BAG'AGE, on améliore la qualité de l'éponge avec des pratiques agro-écologiques, c'est sûr. Il y a une méta étude Européenne (Eden et Al 2017) qui regroupe 19 études européennes de plus de 9 ans sur les services publics de recherche Européens, et c'est difficile à remettre en question, où on mesure l'effet de ces couvertures de sol et de cette augmentation de matière organique à une valeur comprise entre -10 % et +30 %. On a plutôt une tendance à l'amélioration, on le sait. Si je reprends l'exemple de l'éponge, on sait qu'on améliore la qualité mais c'est pas sûr qu'on augmente énormément. Ça aujourd'hui on ne sait pas. Si on veut être honnête sur les références scientifiques, on n'est pas capable de mettre un coefficient de multiplication. Pour le coup on a

optimisé au maximum et par rapport aux études et aux fourchettes que l'on a pris c'était avec la maîtrise ou non de l'aléa. Tout à l'heure vous preniez l'exemple des légumes. J'aimerais prendre un exemple plus attaché encore aux terrains : celui des éleveurs. Concrètement, l'an dernier il n'a pas plu au mois de septembre, et il n'a pas plu au mois de mars cette année. Je ne parle pas du maïs, je parle juste de l'installation de prairies, de sécurisation assez basique, de mise en œuvre de prairie, on n'est pas en train de parler de 4 000 m³ d'eau, on est en train de parler de 300 à 600 m³ d'eau pour sécuriser une levée de quelque chose qui coûte extrêmement cher qui est l'implantation des prairies et qui est vraiment une des inquiétudes majeures des agriculteurs qu'on a eu en enquête et cela fait partie des choses qu'il faut prendre en compte là-dedans. Pour notre étude nous avons essayé d'être le plus possible à l'état actuel des connaissances justifiées scientifiquement. On a pris en compte tout ce que l'on pouvait prendre en compte. .

Pour ce volet technique on se reportera utilement à la note technique de la Plateforme Agro Ecologie sur la méthode d'évaluation des besoins en eau jointe en annexe et qui avait été envoyée aux membres invités à la présente réunion

2:34:03 M. LION

Ça c'est, je pense, un point qui montre que nous avons un problème dans la discussion que l'on a. Dans le scénario de la plate-forme, dans l'évaluation des besoins en eau ont déjà été intégrés des logiques de pratiques agroécologiques déjà mises en place par les exploitants. Ça veut donc dire que quand vous dites « *par rapport à une estimation des besoins qui est ressortie des études on va rajouter une économie possible parce qu'on va prendre des gens qui sont en agriculture conventionnelle et on va les basculer en agro-écologie et du coup on va gagner* », vous faites ça en prenant vos hypothèses, encore une fois sur des bases qui mériteraient d'être scientifiquement mieux établies, je pense mais vous ne reconnaissez pas que la PFAE a déjà fait, dans ses hypothèses, dans sa façon d'analyser les besoins, ce trajet avec une approche concrète de gens qui sont au contact de ce que l'on sait faire aujourd'hui.

Moi, je veux bien qu'on théorise un gain possible supplémentaire . Mais encore une fois, là vous êtes en train de nier une approche de l'économie par l'agro-écologie qui a déjà été intégrée dans les calculs de la PFAE.

Je prends un autre sujet sur lequel, il me semble, nous ne sommes pas d'accord, dans vos calculs d'estimation des besoins d'estimation des besoins vous les estimez à 2050 puis vous appliquez un correctif changement climatique qui vous permet de diviser cela par 1,2 afin de pouvoir affirmer qu'ils seront plus faibles que ce que l'on a dit. Mais en fait, les volumes estimés par la plate-forme, ce ne sont pas des volumes à 2050, ce sont des projections d'agriculteurs à 2-3 ans s'ils peuvent disposer d'eau. Donc ce sont des volumes actuels. Donc en fait c'est l'inverse qu'il faut faire !

Vous voyez il y a plein de champs de discussions techniques que l'on peut ouvrir à n'en plus finir et tout ça je l'interprète comme un faux prétexte parce qu'on est en train de se battre pour pouvoir dire il ne faut pas de barrage ou il faut un barrage. Et c'est là je trouve que c'est quelque chose de délicat dans la discussion que nous avons.

2:36:30 M. CAZOTTES

Quand je vous écoute, ce que je voudrais essayer de vous faire comprendre, en tant que service de l'État qui essaye de faire la part des choses, d'être le plus objectif possible. On entend les 2

parties, on sait très bien qu'on est sur un sujet compliqué, que chacun à son avis mais Mme Blandel l'a très bien dit « **on n'est pas d'accord !** ». Alors dans la conviction que vous avez mise dans ce jugement, je pose la question très franchement parce qu'on travaille ensemble depuis plusieurs années et que l'on se connaît, alors permettez-moi de vous dire les choses avec sincérité : j'entends presque « *On n'a pas envie d'être d'accord !* ». Et ça c'est un petit peu gênant.

Ce qu'il faut que vous compreniez dans votre démarche, au regard de ce que j'entends, j'essaye de faire une synthèse de la présentation de vos travaux. Vous avez mis sur la table fin août début septembre un scénario que vous avez eu la gentillesse de nous présenter aujourd'hui, finalement il met tout le monde en difficulté, il nous met collectivement en difficulté. Pourquoi ?

Ce n'est pas parce qu'il a été construit par un groupe d'acteurs qu'il a été co-construit. De fait ce scénario s'érige et apparaît comme une contre-proposition à un protocole qui en décembre 2020 tentait de faire une synthèse de 4 années de travaux. c'est un scénario alternatif, vous le qualifiez ainsi, et il s'érige véritablement comme une contre-proposition. Donc on est finalement dans un scénario contre scénario. Donc quand j'entends M. Bourdoncle dire c'est aujourd'hui que l'on commence la co-construction à partir de ce scénario, je pose la question « *qu'a-t-on fait pendant 4 ans ?* » C'est un jugement de valeur par rapport aux travaux qui ont été faits pendant 4 ans, et je vous le dis très sincèrement parce que ça fait 4 ans que je suis arrivé, et que je vous accompagne, c'est limite blessant ce que vous dites M. Bourdoncle « *la co-construction c'est aujourd'hui qu'elle commence* ». Cette co-construction a été engagée depuis longtemps et tout le travail qui a été fait relevait d'une démarche de co-construction.

Sur toutes les études que nous avons examinées en commissions thématiques, on s'est efforcé de partager le cahier des charges, en tous les cas la plupart du temps, de partager l'évolution de la réflexion, de partager les résultats, de venir de manière intermédiaire devant les acteurs, parfois même de revenir quand on se rendait compte qu'il y avait incompréhension ou que des aspects n'avaient pas été suffisamment pris en compte. Or dans le scénario que vous présentez on a le sentiment finalement que vous faites table rase de toute cette période pour dire « *écoutez, on va refonder un accord sur quelque chose de totalement nouveau, on est sur un scénario alternatif, à vous de choisir !* »

M. BOURDONCLE : je réfute cette approche

F. CAZOTTES : M. Bourdoncle, je vous ai laissé parler, c'est 17h00. On a commencé à 14h30. Vous attendez que j'ai fini.

On ne dit pas que ce scénario n'est pas acceptable en soi car vous reprenez un certain nombre de recommandations et d'actions notamment dans la partie B (*Les politiques que nous souhaitons promouvoir pour la vallée avec ce PTGE*) qui sont des intentions et des suggestions d'actions auxquelles on ne peut qu'adhérer mais qui pour certaines font déjà partie de fiches actions. Mais même là ça nous pose difficulté parce que le fait que vous ayez érigé ce scénario en scénario alternatif laisse penser que tout cela n'a jamais été identifié et qu'il a fallu attendre cette proposition pour que la composante agro-écologique, qui est un résultat fort de ce projet de territoire, finalement serait amené par ce scénario-là car personne n'y avait jamais pensé avant.

J'entends également parler de vos propositions d'optimisation et de mutualisation des retenues, ça fait partie du schéma d'organisation de la ressource en eau. Vous voyez bien, Mme Blandel, qu'il y a des champs qui se recouvrent, entre le protocole qui vous a été proposé en décembre dernier et ce que vous proposez aujourd'hui. La difficulté dans la façon avec laquelle vous procédez, je le répète, est-ce que vous proposez quelque chose qui n'est pas co-construit au regard des principes de la Charte, en disant aujourd'hui c'est à partir de ce scénario qu'il faut travailler. Je trouve que la méthode prend beaucoup de libertés par rapport aux principes de la charte que vous avez tous signée en décembre 2017.

La Charte elle dit quoi ? La Charte elle dit :

- **« co-construire une vision partagée et non contraignante des enjeux et de l'avenir du territoire » (p12 de la charte paragraphe 2 : Une instance de co-construction)**

Je n'ai pas passé au stabilisateur toutes les contraintes que vous voulez imposer aux autres, mais il y en a un certain nombre.

Par ailleurs, un autre principe de la Charte avec lequel vous prenez beaucoup de liberté, est de :

- **« respecter les institutions démocratiques et la reconnaissance de la souveraineté à la fois locales et générale et de la liberté des acteurs dans leur périmètre de responsabilité » (p4 de la charte article 4 les pré-requis d'une gouvernance)**

Pour illustrer plus précisément le propos je prendrai 2 exemples :

la partie C de ce scénario vise in fine à définir des orientations budgétaires propres au Projet de Territoire en fixant des répartitions d'enveloppe avec, je cite « 3/4 du montant des aides publiques aux agriculteurs qui signent la charte et 60 % du budget qui sera consacré à l'agro-écologie. ». Vous proposez finalement des règles d'intervention financière

Ces seules mesures budgétaires montrent une absolue confusion des rôles entre ce que peut faire l'instance de co-construction et ce qui relève des autres institutions. Les instances de gouvernance de la concertation du projet de territoire n'ont pas le pouvoir de se substituer aux institutions publiques que sont l'État, l'agence de l'eau, la Région et les collectivités locales pour décider de leurs règlements d'interventions financières. Ces décisions relèvent d'institutions démocratiques et dans la Charte vous avez reconnu leur souveraineté. On ne peut donc avoir de régime d'aides qui soit spécifique au territoire du Tesco.

En plus, c'est très compliqué, on intervient au profit de l'agriculture, et les régimes d'aides à l'agriculture doivent être déclarés à la Commission Européenne. On ne va pas faire une sorte de Monaco du Tesco ou ce serait l'instance de co-construction qui déciderait de la façon dont on va subventionner les agriculteurs. Ce n'est pas comme cela que ça marche.

Le projet de territoire est un processus de concertation et de réflexion. J'attire votre attention sur ces mots-là. Si vous avez fait attention aux propos de Mme la Secrétaire d'État, ce sont ces termes qu'elle a employés pour désigner le périmètre d'action et de compétence de l'ICC.

Les décisions dans certains domaines, notamment sur les régimes d'aides, relèvent d'autres institutions. Il faut les respecter et il y a d'autres cercles d'exercice de la démocratie pour décider de ces régimes d'aides via leurs propres instances.

Dans le même registre, sur le fait qu'il faut respecter le cadre dans lequel on agit, vous faites des propositions sur l'adoption d'une comptabilité en triple capital. Je n'ai absolument rien contre. Aussi intéressantes que soient les propositions faites en la matière qui consistent à intégrer, bien entendu comme vous le disiez, des dimensions sociale et environnementale, comme l'expliquait Mme Patoureau, aux côtés de la seule dimension financière de la comptabilité des exploitations

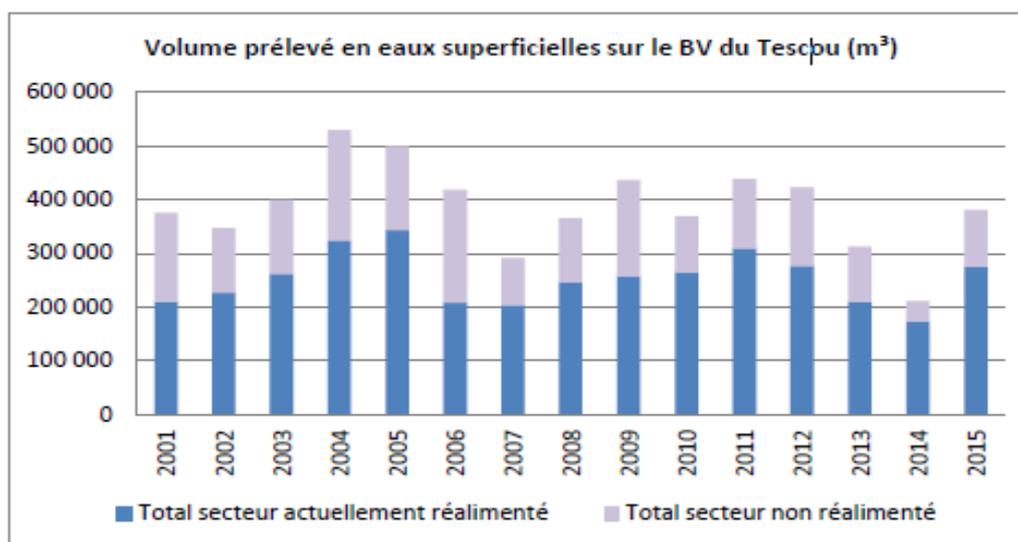
agricoles, nous ne pouvons pas extraire le territoire du Tesco du cadre réglementaire français. E en matière comptable, ce cadre impose aux exploitations agricoles la tenue de comptes annuels afin notamment de déterminer les bases d'imposition sur le revenu ou sur les sociétés et du calcul des prélèvements sociaux. On ne va pas pouvoir dire, là non plus, que le Tesco est un Monaco de la comptabilité avec son régime propre. Que vous ayez des actions concrètes, pédagogiques avec des exploitations volontaires, voila ce que donne la comptabilité actuelle et voila ce que donnerait la comptabilité en triple capital, pourquoi pas. Il n'y a pas de difficulté à faire ces propositions. Mais cela fait aussi partie, et il faut que vous entendiez cela, de la façon dont vos propositions telles qu'elles sont présentées et qui nous pose difficulté, ça fait partie aussi de ce qui témoigne de la confusion des genres entre le périmètre de l'ICC et ce qui relève d'autres lieux de décisions

Un autre exemple qui nous étonne aussi et certains l'ont déjà exprimé, c'est la méthode avec laquelle vous avez construit ce scénario et le sort que vous avez réservé à bon nombre d'études bien que vous vous en défendiez en disant « *on a pris en compte les études faites de-ci de-là, on est parti des résultats etc...* » alors que sur pas mal de points, ce que l'on voit, parce que l'on sait ce que sont les études qui ont été conduites et partagées en ICC ou commissions thématiques, elles ont été débattues, amendées, corrigées, complétées, et finalement au lieu de capitaliser, c'est-à-dire d'être dans un processus de co-construction, et bien, souvent vous faites fi des résultats et vous ré-inventez des modèles pour arriver à d'autres résultats.

Je prendrai 2 exemples qui montrent que ce scénario n'est pas dans une logique de capitalisation et de co-construction permettant de faire un pas après l'autre après ce dont on a convenu et partagé.

Je prendrai la question des prélèvements et je vais passer la parole à l'agence de l'eau parce que depuis le début nous nous sommes attardés sur la façon d'évaluer les prélèvements existants. Je vais passer la parole à Frédérique Argillos pour montrer ce que vous en avait fait alors qu'on avait établi depuis longtemps l'historique des prélèvements et la signification qu'il fallait leur accorder

2:47:42 Mme ARGILLOS



Effectivement sur la façon dont les prélèvements ont été présentés dans ce scénario. Ce scénario en effet est fondé sur une méthode qui consiste à présenter une tendance significativement à la

baisse. Si, évidemment 'il y a un certain nombre d'éléments sur lesquels on peut être d'accord sur le fait qu'on a une tendance globale à la baisse sur l'ensemble du bassin Adour-Garonne sur une longue période, sur la plupart des usages industriels agricoles et plus difficilement l'AEP qui peut être compensé par un flux positif de population qui équilibre un peu les choses mais en tous les cas significativement sur les domaines industriels et agricoles, il faut être quand même beaucoup plus nuancé sur le Tescou dans la façon de présenter les choses. Et je crois qu'on ne peut pas laisser les choses s'afficher de telle façon. J'ai repris notamment pages 3 et 11 cette tendance qui diviserait par 2 le niveau de prélèvement sur la période 2003-2019 sur la base d'une représentation des données brutes extraites j'imagine du SIE qui ont été ré-analysées sans s'assurer qu'elles puissent être réellement validées car il y a un travail conséquent autour de ces données et je pense qu'elles ne peuvent pas être manipulées de façon inconséquente

Le scénario présenté ne reprend pas l'analyse des volumes que nous avons présentés en commission thématique Eau en 2018 au cours de laquelle la présentation a été beaucoup plus nuancée avec des prélèvements fluctuants entre un point haut et un point bas vraisemblablement selon les années climatiques entre une valeur de 211 693 m³ en 2014 (année notoirement humide – prélèvements en cours d'eau et nappes d'accompagnement et 529 431 m³ en 2004 année chaude et sèche). Sur une période courte, des éléments beaucoup plus nuancés que ces 50 % de diminution qui ont été présentés.

Le bureau d'étude EauCéa a confirmé lui aussi, dans son rapport sur le DOE, des prélèvements en rivière (je cite les phases 1 et 2 du rapport d'étude sur le DOE) « **qui se caractérise par une grande variabilité interannuelle plus que par une tendance à la baisse** ».

Vous me direz que vous avez rajouté les prélèvements en retenues. Effectivement ce travail n'a pas été finalisé mais dont vous avez pu récupérer les données brutes sur le SIE. Ce travail n'a pas été finalisé car il est très conséquent et nécessite de valider intégralement les chiffres avec les organismes uniques et l'État. C'est un travail considérable mais il fait état d'un minimum de 400 000 m³ en 2014 et d'un maximum de l'ordre de 1 800 000 m³ en 2003.

Globalement, ce que l'on peut dire sur une période de temps aussi courte, sur 15 ans, et sur des références climatiques très différentes, aucune tendance ne peut être significativement ni raisonnablement mise en évidence. Je pense qu'il ne faut pas faire un amalgame avec une tendance globale sur laquelle on peut tirer quelques enseignements très macro et un zoom très très ciblé sur un territoire et un laps de temps aussi court.

Et puis, je voudrais préciser sur ce sujet, des choses que nous avons dites à de multiples reprises. Sur les prélèvements dans le bassin versant du Tescou, nous savons qu'il est soumis à restriction d'usage extrêmement importante et que le niveau de prélèvement ne correspond pas au niveau des besoins. Sur la question des besoins : l'historique des prélèvements n'avait de valeur dans nos travaux de 2018 que pour calculer le volume de substitution éligible à une aide financière de l'agence (instruction gouvernementale de 2015). L'objectif n'était pas de se projeter sur un besoin futur. La raison pour laquelle nous avons engagé des travaux par la plateforme agroécologie correspondait à une volonté de s'appuyer sur un projet agricole construit au plus près du monde agricole et qui s'appuie et Frédéric Robert le dit lui-même sur l'agro-écologie, sur la recherche de valeur ajoutée, sur des références agronomiques récentes, sur des choses qui fonctionnent bien et sur des systèmes d'irrigation efficaces donc au plus juste des besoins.

Même si j'ai beaucoup d'autres éléments sur lesquels je pourrais intervenir il me semblait nécessaire de recadrer ce point qui me paraît important car il y a cette confusion qui perdure

(entre prélèvements constatés et niveau des besoins) et qui peut vraiment interférer dans le raisonnement

2:52:51 M. CAZOTTES

Un autre exemple que je voudrais prendre aussi pour montrer à quel point on est sceptique sur la façon dont vous capitalisez les travaux que nous avons essayé de faire le plus sérieusement possible et que nous avons partagés, c'est sur la partie hydrologie.

Je vais passer la parole e à Antoine Noly qui représente la DREAL qui a assuré la maîtrise d'ouvrage de l'étude réalisée sur le DOE.

Effectivement le rapport Forray avait relevé cette observation comme quoi le volume annuel constaté à Saint Nauphary avait fortement diminué. M. Forray a réalisé son expertise dans un temps relativement limité et depuis le bureau d'études Eaucéa a énormément approfondi les choses

Antoine Noly va nous rappeler à quel point il faut éviter d'avoir des conclusions trop hâtives car les choses sont beaucoup compliquées et beaucoup plus nuancées qu'on ne pourrait le croire.

2:54:00 ANTOINE NOLY :

En effet, je voudrais intervenir sur les éléments qui concernent l'évolution de l'hydrologie qui sont présentés dans le document qui nous a été présenté par M. Pince et le collectif.

D'après le scénario qui nous est présenté par le collectif *"Le développement de l'irrigation et le dérèglement climatique ont généré, d'année en année, une diminution du débit du Tescou (le débit annuel a été divisé par plus de 2 en 43 ans). "* C'est ce qui est écrit dans le document.

Or je vous rappelle du coup qu'on a eu une étude sur le débit d'objectif d'étiage du Tescou à Saint Nauphary qui a été conduit par le bureau d'études Eaucéa. Ces résultats ont été présentés en commission thématique Eau et en ICC.

Je rappelle que cette étude a été suivie par un comité de pilotage qui réunissait toutes les parties prenantes. Tous les acteurs ont pu prendre connaissance de ce rapport, il est rappelé, et je cite le rapport en p **47** :

"Eu égard aux valeurs très faibles en étiage, seuls les débits écoulés moyens annuels (modules), peuvent être comparés pour rechercher éventuellement une tendance longue période. Le principal constat est la très forte variabilité interannuelle et cela depuis l'origine des enregistrements (donc depuis 1975.)

Cette irrégularité rend peu pertinente la recherche d'une tendance fiable. "

C'est ce que l'on voyait dans vos graphiques M. Pince. C'est qu'il y a une grosse variabilité selon les années, notamment du module du débit moyen interannuel à Saint Nauphary.

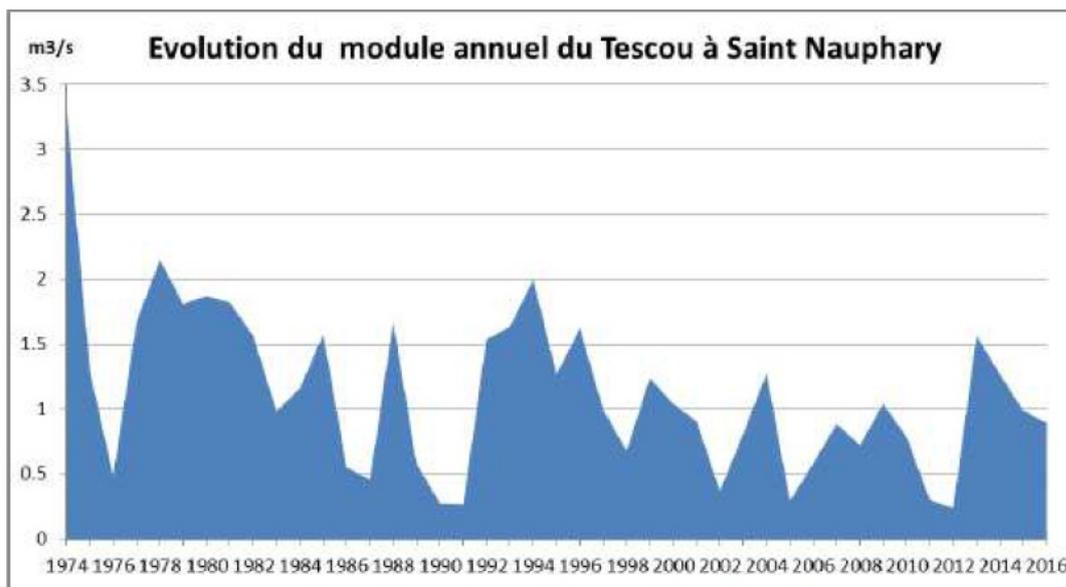


Figure 39 : Evolution du module annuel à Saint-Nauphary

Vue ces dents de scie : on ne peut pas conclure à une tendance générale à Saint Nauphary et on ne peut pas non plus conclure à une division par 2 du débit mesuré.

Également sur le débit dés-influencé, sur le débit naturalisé, c'est-à-dire non influencé par les prélèvements et les ré-alimentations, il a été demandé au bureau d'études de dégager une évolution hydrologique tendancielle. Ce qui a été constaté par le bureau d'études page 78 du rapport (phase I et II de l'étude) :

sur le débit naturalisé en étiage, le bureau d'études conclut par

"Les statistiques d'étiages de la période récente [2002-2016, NDLR] sont en diminution sensible (-13%) par rapport à la statistique calculée sur la période de 40 ans de 1975 à 2016."

Certes on a une tendance sur le débit naturel reconstitué à la baisse, certes ce sont des valeurs inquiétantes, mais Nous sommes donc bien loin d'une évidente baisse tendancielle telle que le scénario l'affirme

2:57:07 M. CAZOTTES

Ce que je veux essayer de faire comprendre, excusez-moi si c'est un petit peu long, mais depuis 4 ans l'État n'a pas souvent pris la parole, mais là on sent bien qu'il y a un point critique sur lequel il faut qu'on s'attarde et je veux que très sincèrement vous compreniez la façon dont les choses sont perçues et les points de faiblesse de ce scénario.

1-un scénario qui n'est pas co-construit et qui ne s'inscrit pas dans une logique de co-construction du PTGE

2-une non prise en compte des études malgré ce que vous affichez. On le voit au travers de ces 2 exemples vous avez votre propre ré-interprétation des choses que l'on a pu faire

3-des principes de la charte non respectés : vos propositions prennent beaucoup de latitude par rapport au respect des compétences des institutions

J'ai d'autres exemples mais je reviens un instant sur l'étude des besoins. Cette étude, on a décidé d'y mettre des moyens en mobilisant la PFAE. c'était issu d'une décision suite à la visite de la

Ministre, Mme Wargon à Lisle sur Tarn « *Engageons-nous à faire une étude des besoins plus sérieusement* » et la PFAE intervient et fait un gros travail.

J'entends dire qu'il n'y a pas eu de diagnostic. Je rappelle qu'on a sorti tout ce que l'on savait sur le territoire, sur les exploitations agricoles, sur les cultures, sur les assolements, sur les typologies,...on a mis tout ce que l'on savait sur la table pour que les choses soient analysées correctement pour que la PFAE puisse sélectionner des exploitations représentatives des différentes typologies présentes sur le bassin pour que l'on soit au plus près du terrain.

Dans votre scénario il faut comprendre qu'il puisse y avoir des phrases qui fâchent les acteurs. Vous dites notamment en partie B5 au paragraphe « *optimiser et créer des ressources hydriques au plus près des besoins* » : « *Pour nous, il est absolument indispensable d'identifier les besoins éventuels sur le terrain et avec les agriculteurs concernés : les études et rapports réalisés, quelle que soit leur qualité, ne permettent pas une application directe locale.* »

Mais qu'est-ce qu'on a fait ? On est allé enquêter, on ne peut pas questionner tout le monde. Et finalement vous, quand vous faites des estimations de besoins, est ce que vous avez rencontré des agriculteurs en nombre et représentatifs ? Quelle a été votre méthodologie ? Avez-vous questionné un échantillon plus large ? Un échantillon qui serait plus représentatif ?

NON je constate que les besoins sont ré-estimés à partir de règles de 3 de formules, Je prends ce que la PFAE a donné puis finalement je divise par 1,2 .

La PFAE s'en est expliquée, les besoins ont été estimés en intégrant les principes d'une évolution vers l'agro-écologie puisque c'est un des résultats de cette co-construction et de ce projet de territoire que d'avoir réussi à affirmer, au travers d'un certain nombre d'actions, qu'il fallait intégrer cette évolution agro-écologique.

Peut-être Frédéric ROBERT a-t-il des précisions à apporter sur la façon dont l'étude a été conduite bien qu'il se soit déjà exprimé. Ce point-là, il faut que vous compreniez qu'en écrivant « il faut aller sur le terrain estimer les besoins », c'est comme si on avait rien fait. Il faut que vous compreniez que cela peut froisser une bonne partie des acteurs qui sont autour de la table. Est-ce que vous l'entendez. ?

03:00:58 FREDERIC ROBERT /

Je n'ai pas plus à dire : toutes les données sont publiques, tout a été co-construit. Je ne peux pas faire plus. On a tout mis sur la méthode dans la note complémentaire. Tout a été livré en totale transparence. Je ne sais pas quoi dire de plus. On a refait un calage avec l'INRAE au cas où nous n'aurions pas compris. Bien sûr qu'on a des doutes quand on retranscrit la parole des agriculteurs, quand les choses sont en cours de construction.

Mais aller mettre une règle de 3 sur des pratiques agro-écologiques c'est juste pas possible. En effet, on a pris en compte tout ce que l'on pouvait prendre en compte aujourd'hui au regard des situations actuelles et de compréhension que l'on a de la recherche publique. Je ne sais pas quoi dire de plus.

Sur les diagnostics et les enquêtes on a tous co-construit.

03:02:35 M. LION

Je rajouterai sur cette démarche que, en plus souvent il nous a été fait référence au guide IRSTEA de l'instruction PTGE et quand on regarde la façon de procéder préconisé par le guide IRSTEA pour évaluer des besoins, ils proposent exactement cela, c'est-à-dire de faire des échantillonnages, de faire de la façon la plus transparente possible et d'enquêter sur une base méthodologique qui est exactement celle qu'on a appliqué. Donc là encore une fois c'est vrai que l'on se demande ce qu'il faudrait faire pour amener dans ce projet de territoire des éléments qui soient acceptables. Moi j'ai l'impression de me retrouver dans une situation que l'on a déjà vécue il y a un an et demi avant que la PFAE ne fasse l'étude des besoins parce que à l'époque, la chambre d'agriculture et les professionnels agricoles avaient fait une estimation des besoins dans leur coin. Si vous vous en souvenez ils avaient fait une étude et puis un jour en commission thématique Eau ils sont venus nous présenter leur estimation.

Que s'est-il passé à l'époque ? Et bien on a tous dit, et c'est même vous qui l'avez dit « *cette étude n'a pas été co-construite* », on n'a pas co-construit le cahier des charges, on n'a pas co-construit la méthode,...c'est donc très difficile à recevoir dans le PTGE. Et alors qu'a-t-on fait, et c'est d'ailleurs ce qu'a dit Mme Wargon, cette étude ne respecte pas la règle du jeu parce qu'elle n'a pas été co-construite. Donc on a refait une étude totalement co-construite. Et donc aujourd'hui on a l'impression de se retrouver dans la même situation ou vous arrivez avec un scénario que vous avez construit avec vos principes, vos méthodes, votre façon de calculer et vous nous dites : « *c'est ça qu'il faut faire* ». D'où le malaise que nous ressentons cet après-midi et que j'ai ressenti personnellement en lisant votre document.

Il faut donc se poser la question : de ce que cela veut dire vis-à-vis de tous les autres partenaires du projet de territoire. Comprenez que c'est cela que nous sommes tous en train de ressentir aujourd'hui.

03:0456 M. CAZOTTES

C'est ce que j'essaye de traduire en faisant la synthèse de tout ce que j'entends. Très sincèrement, je veux que vous compreniez à quel point la proposition que vous avez faite met tout le processus en difficulté. Ça il faut que vous le compreniez :

- dans la manière dont il n'a pas été co-construit,
- dans la manière dont il s'affranchit de certains principes de la charte et non pas des moindres,
- dans la manière dont il fait fi de tous les travaux sur lesquels on a investi beaucoup d'énergie, d'argent et de temps,
- dans la façon dont vous ré-interprétez,
- dans la façon dont vous reconsidérez les choses.

M. Pince je sais que vous êtes à la recherche de repères scientifiques mais il y a un problème dans la façon dont vous présentez vos travaux. Par exemple, dans la note que vous avez écrite, dans l'annexe 1 vous nous rappelez quelques éléments sur les efficacités etc ...Vous affichez 2 ou 3 formules en disant je ré-estime les besoins en tenant compte de l'efficacité, et vous développez

votre théorie en précisant ces formules-là, si vous voulez compléter, allez chercher un peu plus d'information dans l'étude IRSTEA de 2017 sur laquelle je me suis fondée.

Excusez-moi, j'ai parcouru l'étude, et sauf si j'ai mal lu, pas une de vos formules ne figure dans l'étude. Et ça quand on le présente à l'extérieur à des gens qui n'ont pas participé à nos travaux, qu'est-ce qu'ils voient ? Ils voient un scénario apparemment bâti sur des références scientifiques alors que finalement il y a beaucoup de libertés prises avec les résultats scientifiques.

Frédéric Robert vous a notamment rappelé les résultats de certaines de ces études scientifiques sur lesquelles il s'était basé et malgré tout vous ré-interprétez et vous prenez des libertés par rapport à cela.

Je voulais que vous intégriez tous ces éléments et la façon dont votre présentation faite aujourd'hui peut être très mal perçue et nous met en très très très grande difficulté par rapport au processus PTGE.

03:07:26 M. BOURDONCLE

Il était important d'avoir des retours sur ce scénario, il était important qu'on fasse des propositions et qu'on ait des réponses et on va en tenir compte bien entendu les uns et les autres de ce qui se dit aujourd'hui. On est en chemin.

Juste pour rectifier notre projet de scénario. Ce n'est pas un projet alternatif. Il n'y a pas le mot alternatif dans le titre. Il a été proposé en septembre alors que le protocole est venu après donc ce n'est pas une réponse au protocole. En plus le scénario est plus large que le protocole

En ce qui concerne les règles d'orientation budgétaires, il est clair que ce qui a été convenu dans le cadre de nos discussions c'est que les instances de décision du PTGE pouvaient accorder le label « projet de territoire » à des projets mais effectivement il n'a pas vocation à, accepter ou refuser des projets. Les projets se mènent à l'initiative de ceux qui en sont les porteurs et qui en trouvent les financements. Simplement ils sont labellisés projets de territoire s'ils rentrent dans le cadre des objectifs qu'on a définis ensemble et dans notre charte.

La difficulté n'est jamais de faire des propositions. Effectivement des propositions on en fait, on en discute et on avance ensemble. La difficulté, elle vient on le sait bien du passé et des sous-entendus par rapport à ce que disent les uns et les autres et quelque part orienté par le fait qu'il y aurait une retenue sur Sivens ou qu'il n'y aurait rien sur Sivens.

C'est vrai pour les uns, c'est vrai pour les autres. Cette question n'a pas été tranchée et nous disons que cela doit être tranché politiquement parce qu'on peut faire toutes les études que l'on veut et toutes les contre-études, ce sera toujours interprété par les uns ou les autres pour dire ci ou dire ça. J'ai beaucoup parlé dans chaque réunion de la nécessité de réaliser une étude économique pour savoir si effectivement de faire autant ressources en eau ou beaucoup de ressources en eau dans ce cadre selon le coût serait pertinent économiquement. Ce n'est toujours pas venu. Il faudra quand même le faire pour savoir que effectivement il ne s'agit pas de dire que la vallée a des besoins et qu'elle est pauvre, il s'agit de prendre les décisions les plus pertinentes que ce soit pour l'aide au maximum d'agriculteurs que ce soit pour les ressources en eau qui seront les plus pertinentes au point de vue aussi de la rentabilité économique. Pour ce qui est de la façon de faire, je ne répondrai pas argument contre argument. Vous savez que depuis que nous travaillons ensemble nous avons avalé beaucoup de couleuvres et bien nous l'avons fait parce qu'

on voyait pas comment faire autrement. Nous avons respecté la règle de ne pas nous épancher dans les médias pour qu'on puisse sortir ensemble gagnant-gagnant Si on voulait faire la liste des choses qui ont été faites en dehors de la façon de faire de la Charte ou du projet de territoire, elle serait longue. On ne la fera pas. J'ai fait le constat de la bonne volonté de tous. On est tous là encore et je formule l'espoir qu'on continue ensemble. On n'était pas si loin d'un accord gagnant-gagnant en décembre. On n'était pas si loin, non qu'on soit sur les mêmes idées évidemment, mais il semblait voir émerger la possibilité d'un accord sur l'évaluation des besoins et sur le respect de la zone humide. Je fais le vœu que ce soit résolu et je suis bien persuadé que pour tout le reste, les évolutions en agro-écologie, les circuits courts, tous les autres sujets qui sont habituellement traités dans un projet de territoire avanceront aussi vite que dans les autres projets de territoire. Seulement il va falloir cette épine comme certains l'ont dit et puis surtout voir les propositions pour ce que c'est. Ce ne sont que des propositions, continuons d'avancer, le débat doit continuer.

03:11:16 M. LION

Excusez-moi M. Bourdoncle, mais vous avez des discussions à avoir entre vous parce que là vous nous tenez un discours intéressant qui consiste à dire, on entend, on a des discussions mais en même temps je vois dans le chat des gens qui disent il faut arrêter de discuter et il faut que des ingénieurs généraux viennent arbitrer.

Ce sont deux orientations très différentes sur ce que l'on va faire ensemble :

- soit il y a une orientation qui consiste à dire : on vient de vivre des moments un peu difficile et on essaye en tant que grandes personnes de retrouver un cadre de travail mais ça veut aussi dire qu'il faut faire un mouvement par rapport à la situation actuelle et peut être même mettre de côté un certain nombre de choses et reprendre dans une logique qui est celle qu'on essaye de défendre à savoir travailler ENSEMBLE.
- soit on dit qu'il faut aller chercher des ingénieurs généraux et il y a sûrement des ingénieurs généraux beaucoup plus intelligents et honnêtes que ne le sont les fonctionnaires qui sont ici de ce que je comprends, mais ça ce n'est plus le projet de territoire. Ça c'est autre chose, c'est des gens à Paris qui vont décider à votre place de ce qu'il faut faire. C'est bizarre parce que j'ai mémoire qu'une des bases qui vous avaient rassemblés au début , était de dire : « il faut qu'on arrête que notre territoire du Tescou soit géré par des Parisiens ou par des gens qui ne sont pas du territoire

Dans ce que j'entends je constate qu'il y a des choses qui sont sur des registres très très différents et j'avoue que je ne comprends plus ce qui est attendu dans la suite de la démarche et pour être un de ceux qui a le plus d'ancienneté dans ce processus et pour en avoir été à l'origine et avoir traversé toute cette affaire avec beaucoup d'investissement, là j'avoue que je finis par être complètement désemparé pour bien comprendre ce que vous attendez et ce qu'il faut faire.

03:13:22 M. CAZOTTES

Au regard de votre intervention M. Bourdoncle, je me dois d'être un peu plus clair et j'en terminerai là. Nous sommes services de l'État et nous sommes intervenus pour vous faire comprendre un certain nombre de choses. Nous sommes aussi en partie garants de l'aboutissement de ce projet de territoire et du maintien des conditions qui feront que l'on pourra continuer à travailler

ensemble. Si certains décident qu'on ne pourra jamais se mettre d'accord, c'est leur affaire, c'est leur responsabilité, qu'ils le disent clairement.

Ce que j'ai essayé de vous faire comprendre aujourd'hui c'est que ce scénario :

- tel qu'il a été construit,
- qui s'affranchit de la charte,
- qui ne prend pas en compte ou qui réinvente des conclusions à partir des études qui ont été faites parce que ces études ne servent pas vos intérêts,
- qui fait apparaître heureusement que ce scénario est arrivé pour faire apparaître des fiches actions alors que celles-ci avaient été identifiées et qu'elles étaient à mettre au crédit du processus de co-construction du PTGE,
- qui consiste à ériger un certain nombre de contraintes comme des règles qui devront s'imposer aux acteurs,
- qui parfois confond le rôle de l'instance de co-construction et des institutions en place,
- qui entretient (je ne sais pas si c'est à dessein) malgré des séances d'explications réitérées une confusion entre les prélèvements du passé et les besoins du futur,
- qui interprètent de manière erronée des statistiques hydrologiques alors qu'on vous a associé à un certain nombre d'études qui ont montré combien il était délicat de tirer des règles sur les évolutions de l'hydrologie à venir
- qui parfois interprètent ou ont mal compris des principes de l'agrio-écologie tel que nous l'a expliqué Frédéric Robert qui vous explique que sa méthode de calcul des besoins intègre tous les éléments scientifiques qu'on pouvait assurément prendre en compte

Ça nous met en difficulté et pour toutes ces raisons je ne vois pas comment ce scénario pourrait permettre d'avoir un protocole plus large que celui qui vous a été proposé et qui représentait l'aboutissement du projet de territoire à fin 2020. M. Bourdoncle le disait : « on était tout près de s'accorder et finalement, plutôt que d'essayer de lever ce qui empêchait de s'accorder finalement on refonde tout.

Comme le disait Bruno Lion : je ne comprends pas et croyez-moi je dis « je » mais nous sommes très nombreux à ne pas comprendre.

03:17:19 M. LION

Je pense que nous sommes au bord de la scission de ce projet de territoire. On vit quelque chose d'important. Je reviens sur la médiation qui est censée intervenir. On en a mis de la médiation, sueur ce projet. On a appris à se connaître, on a appris à discuter et on se dit des choses très sincères et très franches. La médiation c'est nécessaire quand on ne sait pas se parler. Nous on sait se parler. Maintenant le problème qu'on a en face, et on l'a reconnu, c'est ce problème de retenue qui fait qu'on n'arrive pas à la dépasser et je ne pense pas qu'un médiateur il va arriver à changer quoi que ce soit à cette situation. Ce que je vois par contre et je reviens sur l'agroécologie, il y a des choses qui sont passées sur le chat, les actions PSE, il y a déjà plein de choses on pourrait l'amplifier. Donc cette logique de dire il faut maintenant que des projets

viennent, que des porteurs de projets arrivent et fassent des choses, elle est tout à fait possible. La seule chose qu'on arrive pas à faire c'est que l'on acte qu'il y a un besoin et qu'on l'acte à tel niveau. On avait un volume honnêtement estimé mais comme ce volume rend possible la perspective de création d'une retenue, certains s'attachent à le décrédibiliser. Moi j'aimerais bien qu'on crédibilise ce volume et après on a un débat sur retenue ou pas retenue. Je crois qu'on pourrait franchir un pas en acceptant ce volume et après il reste derrière un débat : ce volume permet une retenue alors là on va se battre parce que certains défendront la retenue et d'autres n'en voudront pas. Ça moi je l'accepte. c'est une façon de travailler qui me va bien mais décrédibiliser le volume parce qu'on ne veut pas aller dans le débat sur la retenue, cela m'apparaît à ce stade comme quelque chose qui va mettre fin au projet de territoire parce qu'il n'y aura pas de médiation qui nous permettra de dépasser cela. Je vous parle très franchement, je ne sais pas quoi dire d'autre que ça.

03:19:54 M. CAZOTTES

Pour moi la question des volumes était tranchée parce qu'ils ont été repris par la secrétaire d'État tels qu'ils ont été présentés lors de l'ICC de décembre 2020. Donc pour moi, revenir sur les volumes n'est pas à l'ordre du jour. Ça fait partie de la secrétaire d'État, ces volumes constituent une référence à partir de laquelle on peut travailler.

Il y a un point que nous n'avons pas du tout évoqué jusqu'ici c'est que la Secrétaire d'État engage à passer à une phase opérationnelle, elle invite les porteurs de projets à se constituer et toutes les actions que vous proposez et avec lesquelles on ne peut qu'être d'accord allons- y, engageons des actions.

Arrêtons de nous confronter sur des idéaux et chacun va trouver matière de développer les actions qu'il a envie de développer mais passons à l'action.

C'est une phase opérationnelle que la secrétaire d'État a également validée.

Arrêtons d'organiser la scission sur des désaccords et des idéaux. On vous engage à passer en phase opérationnelle. Et ça c'est un des gros points d'acquis depuis l'intervention de la secrétaire d'État de fin mars. Si vous avez des agriculteurs qui veulent partir sur des projets, il y a le plan de relance, on ne cesse de vous dire avec Bruno Lion que l'on dispose des financements du plan de relance, l'agence de l'eau a également tenu la perche : présentez-nous des projets, démontrez par l'exemple !!

C'est là-dessus que l'on peut aussi reconstituer une dynamique de projet de territoire. Plutôt que d'imposer des contraintes aux autres, chacun peut agir dans sa cour et on partagera. Quand il y aura de bons résultats, il n'y aura pas de problèmes ils vont se diffuser. Et laissons aux acteurs et aux responsables politiques le soin de porter leur politique et de prendre des initiatives (je parle des collectivités locales).

Pour être au plus près de vos interventions, je vous invite à me les communiquer par écrit pour faciliter la rédaction du compte rendu de cette réunion. Je ne veux pas perdre de temps à écrire une chose qui sera contestée parce que ce n'est pas tout à fait ce qui a été dit..etc...

La règle est simple : les interventions que vous avez faites : vous me les envoyez.

Voilà ce que je vous propose pour que cette étape de concertation soit tracée. La secrétaire d'État nous a demandé à maintenir les instances de concertation. C'est l'exemple même de ce que l'on fait aujourd'hui. Parallèlement les porteurs de projets peuvent frapper à la porte de ceux qui peuvent les accompagner financièrement ou techniquement et on pourra alors dérouler.

Excusez-moi d'avoir été un peu long, mais comme le disait Bruno Lion nous sommes à une phase cruciale et il me paraissait important que l'on puisse vous parler en toute sincérité. Ce ne sont pas des opinions personnelles. François Cazottes, il n'existe pas c'est le directeur des territoires, représentant de l'État qui vous parle avec l'ensemble des services de l'État car nous avons notre part de responsabilité pour garantir le bon déroulement du processus et là nous avons senti qu'il y avait plus de volonté à entretenir un désaccord qu'un processus de co-construction.

Je vous remercie d'avoir été patients et de m'avoir écouté jusqu'au bout.

Si vous n'y voyez pas d'inconvénient je vous propose de clôturer cette séquence. Nous engageons la consultation des bureaux d'études pour la délimitation de la Zone Humide ce qui nous permettra de nous revoir, je l'espère fin juin début juillet.

03:24:55 Mme BLANDEL

Concernant le projet de confier à un porteur de maîtrise d'ouvrage du schéma d'organisation et gestion de l'eau, pour moi le débat n'est pas abouti, et il faut le laisser à la discussion par l'ICC. Puisque le COPIL qui est prévu pour porter le schéma, il est prévu dans ce COPIL, qu'il n'y ait aucune association, aucune APNE présente.

03:25:46 M. CAZOTTES

Madame Blandel sur le sujet de ce fameux mandat évoqué par M. Bourdoncle, je n'ai personnellement rien vu. Je vous rappelle juste un principe : celui de la libre administration des collectivités locales. Il y a un code général des collectivités locales qui encadrent leurs compétences, il y a un code de l'environnement qui spécifie des compétences également, elles sont libres de s'administrer, elles sont libres de décider ce qu'elles vont entreprendre et il nous appartiendra de cadrer les travaux et c'est le cadrage réglementaire que la Secrétaire d'État a annoncé. Nous y travaillons.

Si jamais il venait à l'idée de ces collectivités locales d'imaginer la possibilité d'étudier un ouvrage il faudra qu'elles respectent un cadre réglementaire et il y aura un cadrage réglementaire spécifique pour cela qui comprendra un paragraphe sur le respect de la zone humide. Ne vous inquiétez pas, nous n'avons pas fait d'impasse. C'est un travail collectif des DDT, de la DREAL et de l'administration centrale, rien n'est passé à travers les mailles.

03:27:11 M. LION

Demander des choses à l'ICC suppose que celle-ci continue d'exister, l'ICC est un organe volontaire co-porté par les acteurs, qui n'existe que parce qu'on l'investit. Je vous invite à méditer sur ce qui s'est passé aujourd'hui. Parce que pour moi aujourd'hui s'il n'y a pas de retour de part et

d'autre de retour sur ce que l'on vit ça n'a plus vocation d'être. Parce que si on reste sur une logique d'affrontement comme vous dites on fera de la médiation par des tiers mais il n'y aura plus d'ICC parce que l'ICC c'est là où on co-construit.

03:28:30 Mme BLANDEL,

J'entends mais le projet de territoire n'a plus de maîtrise d'ouvrage car le département l'a dit très clairement à Mme Abba. Pour moi, le projet de territoire encadré par l'instruction gouvernementale se veut d'avoir une maîtrise d'ouvrage et ainsi de suite.

M. CAZOTTES :

Ce que vous dit Bruno Lion c'est que le projet de territoire est porté par les acteurs. Il n'y a pas de maîtrise d'ouvrage supra à avoir. Si les acteurs veulent se mettre autour de la table pour décider ils n'ont pas besoin d'un département pour leur dire ce qu'ils ont à faire.

Mme BLANDEL

Pourtant le projet du département voté en mars 2015 sur lequel le projet de territoire avait été mis en place ne doit pas être oublié.

M. LION,

Ce qui avait été créé c'est quelque chose d'assez extraordinaire, c'est une instance commune l'ICC qui a été investie par les acteurs, avec son mode de gouvernance. Vous l'aviez créé, vous l'aviez investie et cela vivait et il y avait des commissions thématiques et tout cela vivait. Effectivement le Tescou c'est quelque chose de particulier, parce qu'il n'y avait pas un pilote dans l'avion mais il y avait des acteurs qui contribuaient c'est de la vraie co-construction et ça peut continuer.

Aujourd'hui on a fait quelque chose, on voit qu'on est capable de continuer, d'engager des études sur la zone humide, on arrive à faire tout cela. On y arrive parce qu'on est dans l'état d'esprit qui convient. Si on y est plus on n'y arrivera plus et ça s'arrête.

M.CAZOTTES : je vous propose de clôturer là, car la fatigue arrive. On a de quoi réfléchir pour savoir comment on enchaîne pour passer cette crise.

Merci de votre patience, de votre discipline.

Échanges chat

de Françoise BLANDEL à tous mes contacts : 2:45 PM

En effet la totalité de la ZH du Testet a été défrichée et dessouchée et non déboisée , la ripisylve entièrement coupée et dessouchée sur la partie terrassée, ces travaux ayant été réalisés de manière fautive et illégalement.

Suite à l'annulation des arrêtés d'autorisation de réalisation du barrage de Sivens l'ensemble du site aurait dû être restauré entièrement, ce qui n'a pas été le cas : l'hydrologie a été restaurée seulement pour la partie terrassée à l'aval de la digue.

Or des tranchées ont été réalisées également sur la partie amont de cette zone et demeurent en l'état. Une restauration s'impose.

de Françoise BLANDEL à tous mes contacts : 2:46 PM

Pour sa préservation, autant je pourrais être d'accord pour réaliser un état des lieux afin de convenir pour des mesures de préservation de la ZH du Testet, dans son intégralité, sa remise en état globale comme biotope à préserver et conserver (corridor à chauves-souris ...).

Le comité de suivi de la réhabilitation de la ZH avale du Testet n'a pas réalisé ce qui lui était imposé légalement à savoir des inventaires N+1 et N+3 et ne s'est pas réuni depuis juillet 2018, alors qu'il avait été convenu une réunion à l'automne à propos de prolifération d'espèces d'arbres invasives comme les peupliers qui concourent à l'assèchement de la ZH.

de Françoise BLANDEL à tous mes contacts : 2:46 PM

3 OK pour la période, autant la suite me questionne :

« Compte tenu d'une alimentation en eau des zones humides se faisant a priori majoritairement par la nappe d'eau souterraine »,

4 ajouter elle-même alimentée par les 2 versants boisés de part et d'autre du fond de vallée (voir étude de l'enquête publique de 2012)

5 « Il est utile de noter la profondeur de la nappe d'eau souterraine afin d'apprécier la saturation par l'eau dans les 50 premiers centimètres de sol »

Le CD81, ayant confié l'utilisation des prairies humides à un éleveur de Barat, a permis que ce dernier réalise des fossés tout le long

de la D 132 jouant un rôle de drain dont le résultat est d'enlever l'humidité de surface.

Cette ZH doit redevenir la ZH d'importance écologique par sa surface et sa qualité qu'elle était avant les travaux réalisés en 2014 dont les arrêtés d'autorisation ont été jugés illégaux et ayant entraîné la mort de Rémi FRAISSE

de Françoise BLANDEL à tous mes contacts : 2:48 PM

La totalité de la ZH du Testet a été défrichée et dessouchée et non déboisée

de Françoise BLANDEL à tous mes contacts : 2:59 PM

Concernant les 50 premiers cm Le CD81, ayant confié l'utilisation des prairies humides à un éleveur de Barat, a permis que ce dernier réalise des fossés tout le long

de la D 132 jouant un rôle de drain dont le résultat est d'enlever l'humidité de surface.

de Christian PINCE à tous mes contacts : 3:02 PM

Attention je ne m'oppose à ce qu'une étude soit faite mais à l'objectif poursuivi par cette étude.

de Christian PINCE à tous mes contacts : 3:12 PM

Beaucoup de peupliers car il n'y a pas de suivi depuis 3 ans

de Canal Patrice à tous mes contacts : 3:12 PM

Le protocole transactionnel prévoit la compensation des atteintes environnementales dans une limite de 1.3 millions d'euros au vu des devis fournis. Qu'en est-il aujourd'hui ?

de Françoise BLANDEL à tous mes contacts : 3:17 PM

Concernant les 50 premiers cm Le CD81, ayant confié l'utilisation des prairies humides à un éleveur de Barat, a permis que ce dernier réalise des fossés tout le long de la D 132 jouant un rôle de drain dont le résultat est d'enlever l'humidité de surface

de Christian PINCE à tous mes contacts : 3:17 PM

ET les pertes de fonctions de la zone humide dégradée en 2014 ? Sera-t-elle étudiée ?

de Agence de l'eau Franck SOLACROUP à tous mes contacts : 3:20 PM

Et il s'agit aussi de bonne utilisation des fonds publics en se focalisant effectivement sur les secteurs à enjeux

de Laurent VIGUIER à tous mes contacts : 3:25 PM

Merci d'intégrer dans les données à fournir au BE les éléments photographiques historiques de l'ensemble de la zone d'études.

de Laurent VIGUIER à tous mes contacts : 3:31 PM

Sommes-nous en train de refaire aujourd'hui l'ensemble des réunions du PTGE ?

de Laurent VIGUIER à tous mes contacts : 3:33 PM

Point 5; L'eau Est-ce que le sujet central du PTGE devient donc accessoire ?

de Christian PINCE à tous mes contacts : 3:34 PM

Monsieur Ramond avait déclaré que le projet de territoire du Tescou allait au delà de la question de l'eau.

de Laurent VIGUIER à tous mes contacts : 3:35 PM

Au 10 avril, premiers arrosages sur légumes AB dans la vallée.

de Laurent VIGUIER à tous mes contacts : 3:36 PM

Inaudible Mmme Blandel

de Christian PINCE à tous mes contacts : 3:37 PM

D'après la PFAE d'Auzeville le maraîchage représente

de Christian PINCE à tous mes contacts : 3:37 PM

représentent entre 1 et 2% des besoins d'irrigation

de Laurent VIGUIER à tous mes contacts : 3:43 PM

Pour l'heure, M. Pince. Il s'agit de prendre en compte les évolutions de la demande en productions légumières qu'il faudra satisfaire.

de Laurent VIGUIER à tous mes contacts : 3:45 PM

quelle est l'échelle et les données permettant de définir la "courbe ciseau" ?

de Laurent VIGUIER à tous mes contacts : 3:47 PM

Prise en compte des orages très localisés ?

de Laurent VIGUIER à tous mes contacts : 3:50 PM

Encore une fois, quelle échelle ?

de Laurent VIGUIER à tous mes contacts : 3:51 PM

Quand il n'y a pas d'eau, de fait l'arrosage est impossible.

de Laurent VIGUIER à tous mes contacts : 3:55 PM

?????

de Laurent VIGUIER à tous mes contacts : 3:57 PM

Stockage : d'après ce que vous dites, il faut donc multiplier les retenues individuelles ?

de Christian PINCE à tous mes contacts : 3:59 PM

Etude présentée en septembre 2019 bien avant et qui utilise les études réalisées

de Agence de l'eau Franck SOLACROUP à tous mes contacts : 4:00 PM

J'aurai besoin de précisions sur les éléments qui vous font penser que le protocole sur le 82 serait plus vertueux que les éléments qui ont été avancés et travaillés dans le cadre du PTGE Tescou ?

de Christian PINCE à tous mes contacts : 4:01 PM

Bien sûr c'est une présentation qui simplifie. Vous devriez avoir reçu le le scénario qui détaille les calculs.

de Christian PINCE à tous mes contacts : 4:03 PM

Il faut espéré que lon pourra réduire l'irrigation par d'autres moyens que la création de nouvelles retenues car sinon je plains les agriculteurs qui auront fait des retenues qui ne se remplissent pas.

de Christian PINCE à tous mes contacts : 4:05 PM

Le prix n'est pas peu élevé il est très cher car fortement subventionné.

de Christian PINCE à tous mes contacts : 4:05 PM

Beaucoup d'agriculteurs

de Christian PINCE à tous mes contacts : 4:06 PM

prennent conscience et changent leurs pratiques

de Canal Patrice à tous mes contacts : 4:06 PM

Voir étude Inra Cemagref Doc INRA / CEMAGREF de 2005 "Pesticides Agriculture et environnement, Réduire l'utilisation des pesticides et en limiter les impacts environnementaux" :

<https://www.inrae.fr/sites/default/files/pdf/synthese-expertise-68-pages.pdf>

de Christian PINCE à tous mes contacts : 4:07 PM

C'est l'instruction gouvernementale qui donne des directives vers l'agroécologie et les économies d'irrigation et la baisse des prélèvements

de Christian PINCE à tous mes contacts : 4:08 PM

Bien sûr le scénarion s'appuie sur tout le travail fait.

de Christian PINCE à tous mes contacts : 4:09 PM

Il n'y a pas de remise en cause du travail réalisé. Au contraire, il s'appuie dessus.

de Christian PINCE à tous mes contacts : 4:10 PM

Ce n'est pas un projet alternatif. C'est le seul scénario PTGE qui existe. Où se trouve un autre scénario

de Christian PINCE à tous mes contacts : 4:12 PM

Oui mais pas n'importe comment et en substitution des prélèvements existants comme indiqué dans la convention signée dans le département du Tarn-et-Garonne.

de Agence de l'eau Franck SOLACROUP à tous mes contacts : 4:12 PM

Comment est considéré ce qui est écrit dans le projet de protocole ?

de Françoise BLANDEL à tous mes contacts : 4:14 PM

Il faudrait prendre conscience des attentes actuelles de la société, les parents d'élèves, les personnes victimes des pollutions des pesticides à proximité des cultures ... ce qui pose des de légalité cf les chartes qui ont été invalidées par le conseil d'Etat cf le Pb de l'utilisation des SDHI cf les riverains des vergers de Fontorbe .qui fragilise la santé humaine les rend vulnérables aux pandémies. la crise sanitaire que nous vivons impose de changer.

de Françoise BLANDEL à tous mes contacts : 4:16 PM

Il n'a pas encore été acté qu'il faut un ou des ouvrages à Sivens,

- pour les 473 000 m3, il faut appliquer la CHARTE et l'Instruction Gouvernementale du 7 mai 2019
- pour couvrir les besoins il faut d'abord avoir évalué la réduction de ces besoins :
- par le recours à des techniques agronomiques appropriées
- par le recours à l'optimisation des retenues existantes, (et il existe des retenues non prise en compte dans le PAR 2018 comme cela est dit dans l'étude de la DDT 81)
- par des systèmes d'irrigation et de gestion performants

avant d'évaluer le volume nécessaire par de nouvelles réserves de stockage qui pour nous doivent être au plus près des besoins pour éviter de devoir augmenter le volume / efficacité du dispositif + 25 %.

de axelle patoureau à tous mes contacts : 4:16 PM

je ne vous entends plus depuis 10mn

de Christian PINCE à tous mes contacts : 4:18 PM

Si il y a des agriculteurs du Tescou qui font de l'agroécologie en particulier les agriculteurs qui ont beaucoup réduit l'utilisation de leur retenue dont certains ont été identifiés dans l'étude Eaucea comme pouvant mutualiser leur eau

de Christian PINCE à tous mes contacts : 4:21 PM

Nous ne parlons pas de scénario agricole, mais de scénario du PTEG au sens de l'instruction

de Laurent VIGUIER à tous mes contacts : 4:22 PM

Ce la comm' Monsieur Pince ! Dans la vallée, on veut du pragmatisme. Merci.

de Laurent VIGUIER à tous mes contacts : 4:22 PM

Merci de répondre à la question sur les retenues individuelles.

de Laurent VIGUIER à tous mes contacts : 4:25 PM

En agronomie, il y a moins de ru dans les boubènes (plaines) que dans les argiles (côteaux)

de Laurent VIGUIER à tous mes contacts : 4:29 PM

Tout à fait M. Lion. Merci de cette reformulation

de Laymajoux C CD82 à tous mes contacts : 4:37 PM

Je dois quitter la réunion.

de Françoise BLANDEL à tous mes contacts : 4:38 PM

j'ai demandé la parole pour répondre

de Christian PINCE à tous mes contacts : 4:39 PM

Les études n'ont pas pour objectif d'arriver à un consentement mais à prouver qu'il faut refaire un barrage à Sivens. Je fais le pari que c'est ce que va proposer le maître d'ouvrage qui va se constituer

de Françoise BLANDEL à tous mes contacts : 4:39 PM

il faut avoir plusieurs variétés

de PEZOUS Bernard à tous mes contacts : 4:40 PM

Je suis désolé, je dois vous quitter pour une autre réunion.

de PEZOUS Bernard à tous mes contacts : 4:41 PM

Je souhaite que l'étude sur la zone humide soit faite suivant le calendrier proposé.

de Laurent VIGUIER à tous mes contacts : 4:42 PM

Vous vous répétez.

de PEZOUS Bernard à tous mes contacts : 4:45 PM

pour le scénario présenté et auquel le débat est ouvert, il n'apporte rien de nouveaux on perd notre temps poliment et les scénarios des professionnels qui avait travaillé jusque là nous suffit félicitons leur travail ne le contestons pas. Merci

de Françoise BLANDEL à tous mes contacts : 4:51 PM

si on regarde l'étude PAEF les ratios d'irrigation sont tout à fait conventionnels

de Canal Patrice à tous mes contacts : 4:52 PM

Le scénario a été proposé bien avant 12/2020

de Canal Patrice à tous mes contacts : 4:52 PM

Le scénario a été proposé bien avant 12/2020

de Françoise BLANDEL à tous mes contacts : 4:55 PM

Quand on regarde le PTGE du Midour notre PTGE a été conduit à coup de passage en force les besoins à partir de sept 2019 !

de axelle patoureau à tous mes contacts : 4:55 PM

mais alors pourquoi les fiches actions n'ont pas été mises en oeuvre parce que il nous a été opposé qu'il fallait d'abord faire une nouvelle réserve d'eau

de Françoise BLANDEL à tous mes contacts : 4:57 PM

"on" nous a bien dit "il n'y aura aucune de vos mesures agroécologiques tant qu'il n'y aura pas de "une" réserve à Sivens

de Bruno lion à tous mes contacts : 4:59 PM

je ne sais pas qui est "on". mais personnellement, au nom de l'Etat, j'ai dit plusieurs fois que si un groupe d'agriculteurs voulait s'engager dans un GIEE et tester des pratiques, il serait financé. Et je n'ai vu aucun projet.

de Françoise BLANDEL à tous mes contacts : 5:02 PM

le débat est inégal

de Françoise BLANDEL à tous mes contacts : 5:03 PM

Nous sommes des citoyens, nous demandons une expertise du CGEDD

de axelle patoureau à tous mes contacts : 5:03 PM

sauf que les groupes ne se constituent pas ex nihilo mais grace à des animations ciblées et cohérentes

de Françoise BLANDEL à tous mes contacts : 5:06 PM

où sont les agriculteurs lamda ?

de Françoise BLANDEL à tous mes contacts : 5:06 PM

Nous travaillons en vase clos

de Françoise BLANDEL à tous mes contacts : 5:12 PM

Etude de 2010 faite l'impact des 200 retenues qui stockaient environ 4,5 millions de m³ avait mis en évidence la division par 2 des volumes annuels qui passent à St Nauphary

de Frédérique Argillos - AEAG à tous mes contacts : 5:13 PM

Sur la question des actions qui ne sortent pas dans l'attented'une retenue :

de Frédérique Argillos - AEAG à tous mes contacts : 5:13 PM

Sur le bassin du Tescou, 33 exploitations ont pu bénéficier de ce dispositif dès décembre 2020 et pour les 4 prochaines années pour 277 K€ d'aides annuelles représentant 1 881 ha de SAU dont 1 073 ha de prairies, 130 kilomètres de haies et 113 kilomètres de lisières de bois montrant ainsi l'existence d'exploitation vertueuses sur le secteur.

de Françoise BLANDEL à tous mes contacts : 5:13 PM

e débat est inégal

Nous sommes des citoyens, nous demandons une expertise du CGEDD

de axelle patoureau à tous mes contacts : 5:15 PM

super les pse mais en quoi cela a-t-il été mis en cohérence avec le ptge

de Frédérique Argillos - AEAG à tous mes contacts : 5:15 PM

Sont présentés à cette commission d'aide les trzvzux d'effacement de 5 chaussées sur el Tescou et le Tescounet : pour 552.360 euros de travaux et 83.136 euros d'aide

de Frédérique Argillos - AEAG à tous mes contacts : 5:16 PM

Je ne comprends pas la questin de MMe patoureau

de Françoise BLANDEL à tous mes contacts : 5:17 PM

Votre retenue à Sivens ne sera utile qu' 31 agriculteurs. Au vrai cette retenue ne permettra de rendre irrigable le long du Tescou et en conséquence cela permettra aux agriculteurs partant à la retraite de bien vendre leurs terres

de Agence de l'eau Franck SOLACROUP à tous mes contacts : 5:19 PM

J'ai parlé de la possibilité de tester les PSE sur le Tescou dès 2019 en commission eau, avec un accueil favorable et nous avons mis en place cela en 2020 en faisant délibérer notre conseil d'administration

de Laurent VIGUIER à tous mes contacts : 5:21 PM

Hors sujet, Mme Blandel. On est en train de parler de méthode.

de axelle patoureau à tous mes contacts : 5:27 PM

disons qu'il y a quelques crispations parce que nous n'arrivons pas à mettre en oeuvre des actions sans passer par la case réserve d'eau

de Laurent VIGUIER à tous mes contacts : 5:28 PM

Projet de Territoire de Gestion de l'Eau

de Bourdoncle Jean à tous mes contacts : 5:28 PM

Une médiation pour le respect du processus est malheureusement nécessaire n'est pas contradiction entre la co-construction en local, elle doit le permettre

de Frédérique Argillos - AEAG à tous mes contacts : 5:29 PM

On pourra établir et faire circuler un bilan des actions qui sont menées

de Françoise BLANDEL à tous mes contacts : 5:29 PM

il est bien dit dans l'instruction gouvernementale qu'il fallait faire des économie d'eau il faut donc un point de repère les prélèvements actuels

de Françoise BLANDEL à tous mes contacts : 5:30 PM

quelle sera la suite ?

de Laurent VIGUIER à tous mes contacts : 5:31 PM

Certains pensent à l'avenir de ce territoire. D'autres sont dans des logiques bien différentes.

de Françoise BLANDEL à tous mes contacts : 5:31 PM

Nous avons eu besoin d'une garante pour arriver à la Charte !

de Françoise BLANDEL à tous mes contacts : 5:32 PM

Maintenant \$

de Laurent VIGUIER à tous mes contacts : 5:33 PM

La garante n'a rien apporté quant à la construction. Nous devrions tous être assez responsables pour respecter les règles que nous nous sommes collectivement fixées.

de Françoise BLANDEL à tous mes contacts : 5:33 PM

Ce n'est pas le volume c'est comment y répondre ?

de axelle patoureau à tous mes contacts : 5:33 PM

un volume pourquoi pas et ensuite des réserves au plus près des besoins sous responsabilité des utilisateurs

de Françoise BLANDEL à tous mes contacts : 5:34 PM

projet validé par une ICC ?

de Laurent VIGUIER à tous mes contacts : 5:34 PM

Passons à l'opérationnel.

de Canal Patrice à tous mes contacts : 5:35 PM

La commission biodiversité à proposé des actions vont elles être mise en oeuvre ?

de Laurent VIGUIER à tous mes contacts : 5:35 PM

Maître d'oeuvre ?

de Françoise BLANDEL à tous mes contacts : 5:36 PM

L'ICC est mise out des discussion dans le projet que voudrait porté sur le schéma d'organisation Eau

de Françoise BLANDEL à tous mes contacts : 5:40 PM

Je vous remercie.

de Bourdoncle Jean à tous mes contacts : 5:40 PM

pensez-vous qu'on ai passé ces centaines d'heures de travail pour chercher un désaccord ? Pour ma part il s'agit au contraire de monter que le dialogue territorial est la seule bonne façon da faire.